

Jette info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Verrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

AVRIL 2003 N°97

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Une place pour les moins valides



Découvrir une ville, visiter un musée, se détendre en famille sur le site d'une attraction touristique, goûter aux plaisirs d'une bonne table, jouir du confort d'un hôtel semblent des joies à la portée de tous. Cependant, les personnes souffrant d'un handicap sont souvent exclues, bien malgré elles. Escaliers, graviers, toilettes inexistantes ou non adaptées, portes trop étroites restent des obstacles quotidiens. Nous avons voulu faire le point en la matière.

NOTRE DOSSIER en pages 8 et 9

Budget 2003 en équilibre

PAGE 2

Carte d'identité : vigilance
chez les seniors

PAGE 3

Opération printemps
dans les parcs

PAGE 6

Du 23 au 30 avril : "Je lis
dans ma commune"

PAGE 12

Israël - Palestine : 3 jours pour mieux
comprendre

PAGE 14



Quels moyens pour vivre ensemble ?

"Je n'en suis pas capable". C'est une phrase qu'il nous arrive de dire ou de penser pour les petites ou grandes choses de notre quotidien. Elles nous indiquent nos limites et nos différences. Elles nous montrent aussi que nous avons besoin d'aide ou d'accompagnement pour réaliser certaines choses. Pour certains, la maladie, l'accident, l'hérédité ou l'âge ont rendu ces limites physiques ou intellectuelles plus importantes et donc souvent plus visibles. Le handicap apparaît alors. Les différences sont interpellantes... et gênent parfois. Le besoin d'aide et d'accompagnement est aussi plus important.

Mais ces différences ne peuvent pas nous empêcher de vivre ensemble. Dans le Jette-Info de ce mois, nous faisons le tour des services et moyens mis en oeuvre pour permettre aux handicapés jetteois de vivre leur vie, mais aussi de la vivre avec les autres, leurs proches, leurs amis, leurs voisins. Toutes les vies valent la peine d'être vécues, et surtout d'être vécues ensemble, en relation les uns avec les autres. Aussi, au-delà de la simple information aux personnes concernées par le handicap, j'espère que ce journal sera l'occasion d'avoir un autre regard, de jeter un pont entre valides et moins valides, handicapés et non handicapés, pour autant que nous ne le soyons pas tous d'une manière ou d'une autre.

Ce journal est aussi l'occasion de présenter le budget communal pour l'année 2003. Dans ce budget, il y a des dépenses qui s'imposent et d'autres qui sont des choix politiques. Ces choix ont été approuvés par le conseil communal lors de sa séance du 26 mars dernier. Il est important que les citoyens puissent eux aussi en prendre connaissance et se faire leur propre opinion.

Vous constaterez que ce budget est à l'équilibre. Cela marque le début du redressement de nos finances communales fort malmenées ces cinq dernières années, à l'instar de toutes les communes bruxelloises. Le collège est conscient que ce redressement fut possible par un effort des Jetteois et des Jetteois. En effet, si les dépenses ont été diminuées, il a aussi fallu augmenter les recettes. Mais au moins cet effort n'aura pas été vain.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du conseil communal

Séance marathon au conseil communal le 26 mars dernier. L'ordre du jour affichait entre autres le budget communal (lire ci-dessous), le budget du CPAS et le nouveau règlement général de police.

CPAS 2003-2007. La présentation du budget 2003 du CPAS de Jette fut pour la présidente Mireille Franca l'occasion d'exposer le programme de politique générale 2003-2007 du CPAS. Ce programme, dont l'élaboration est imposée aux CPAS bruxellois, dresse l'état des lieux de l'aide sociale à Jette et définit les grandes lignes de la politique sociale jetteoise pour les cinq ans à venir. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale de tous. Cette politique reposera sur plusieurs grands axes : les investissements (extension et rénovation du home, réaménagement du site du CPAS), le personnel (réorganisation du travail, efforts en matière de formation), la gestion des ressources humaines (accueil privilégié du personnel, valorisation des compétences), l'aide sociale (accueil des usagers, mesures en matière de création de logements, renforcement de l'équipe sociale, augmentation du nombre d'"articles 60", mise sur pied d'un service de médiation des dettes, aide à domicile, cohabitation et intégration), la coordination sociale entre les différents acteurs jetteois, l'information au public, la création d'une commission consultative avec une représentation des usagers et enfin l'élaboration d'un code de déontologie pour le personnel. Parallèlement, les conseillers communaux ont pris connaissance du budget 2003 du CPAS. Un travail fouillé a été réalisé au niveau budgétaire afin de réduire au maximum l'intervention communale, tout en maintenant des chiffres réalistes. L'intervention de la commune dans le budget du CPAS s'élève à 6.287.789,61 EUR, soit le même montant que l'an dernier. Quant aux priorités de ce budget 2003, elles constituent la mise en oeuvre des grands axes définis dans le programme de politique générale du CPAS.

RÈGLEMENT DE POLICE ET AMENDES ADMINISTRATIVES. Les conseillers communaux ont approuvé le nouveau règlement général de police qui sera désormais d'application dans les cinq communes de la zone Bruxelles-Ouest (Jette, Berchem, Ganshoren, Koekelberg et Molenbeek). Jusqu'à présent, chaque commune disposait de son propre règlement. Depuis la réforme des polices, la coexistence de plusieurs règlements sur le territoire de la zone posait cependant de réels problèmes. Aussi, des représentants des cinq administrations communales se sont-ils réunis pour élaborer un nouveau règlement qu'ils ont ensuite soumis à leurs conseils respectifs. Le règlement général de police aborde de nombreuses matières. Citons la propreté publique, la sécurité publique, la tranquillité publique, les espaces verts, les animaux et le commerce ambulancier. La plupart des mesures qui y sont énumérées relèvent du bon sens ou du respect de l'autre. La nouveauté réside dans l'instauration d'amendes administratives qui permettront à la commune de sanctionner des délits pour lesquels le parquet ne poursuit pas. Nous ne manquerons pas de revenir largement sur le sujet dans les prochaines semaines.

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 30 avril 2003 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Budget 2003 en équilibre

En 2002, notre commune présentait un budget en déficit. Il était essentiellement question de prudence avec les recettes, de restriction dans les dépenses et de maîtrise des investissements. A la lecture des chiffres du budget 2003 présenté par l'échevin de Finances Werner Daem, on note une nette amélioration par rapport au budget de l'an dernier. Le 26 mars, les conseillers communaux ont approuvé un budget en équilibre relatif.

Il apparaît que les différentes mesures annoncées en 2002 commencent à produire leurs effets. Ainsi, les charges de personnel ont été réduites, notamment grâce à la mise en place d'une plus grande mobilité du personnel et au non-remplacement systématique en cas de départ naturel. Quant aux frais de fonctionnement, ils ont fait l'objet d'un contrôle strict.

Au moment d'élaborer le budget 2003, le collège des bourgmestre et échevins s'est livré, avec l'administration communale, à un difficile exercice d'analyse des dépenses et des recettes pour définir les priorités à mettre en oeuvre. Comme en 2002, les investissements subventionnés ont été privilégiés. Les autres investissements inscrits au budget ont pour objectif l'entretien du patrimoine de notre commune. Citons l'extension de l'école Vanhelmont, le remplacement des châssis dans différentes écoles (Aurore, Espoir et Van Asbroek), l'extension de la salle Omnisports ou encore la rénovation des rues Broekaert, Mohrfeld, Volral, Werrie et Gillebertus, ainsi que l'angle des rues Dansette et des Augustines.

L'enjeu est la maîtrise de l'évolution future de la dette. Dans cet esprit, le collège a proposé aux conseillers communaux de conclure une convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales. Cette convention permettra à notre commune d'assurer une gestion active de sa dette afin de réduire le coût du financement à court et à long terme.

Outre la maîtrise des dépenses, l'amélioration des perspectives financières s'explique également par un

accroissement des recettes. Ces dernières sont en augmentation de 10,3 % par rapport à 2002, tandis que la hausse des dépenses n'est que de 2 %. L'accroissement des recettes additionnelles en 2002 (impôt sur les personnes physiques et précompte immobilier), conjugué à la hausse constante du nombre de Jetteois, jouent un rôle important dans l'amélioration de l'équilibre budgétaire constatée au budget 2003.

Budget 2003 : quelques chiffres...

Dépenses (en EUR)

Personnel	28.224.388
Fonctionnement	4.026.769
Transferts (zone de police, CPAS,...)	13.273.254
Dette	4.697.659

Total 50.222.070

Recettes (en EUR)

Prestations	2.055.702
Transferts :	
- Taxes et redevances	24.415.157
- Fonds des communes	7.489.341
- Autres transferts (subsidés,...)	12.612.653
Dette	2.880.897
Prélèvement	768.320

Total 50.222.070

Résultat 0

La commune de Jette engage...

Un bibliothécaire adjoint (M/F)
niveau C

Statut : agent contractuel
subventionné

Contrat : à durée indéterminée

Horaire : temps plein

Fonction :

Vous serez chargé(e) d'assurer le prêt en section jeunesse et/ou adultes (connaissance du logiciel VUBIS), ainsi que d'aider à la recherche documentaire informatisée, de gérer les tâches bibliothéconomiques manuelles.

Conditions :

- avoir 6 mois de chômage complet indemnisé avant l'entrée en service ou 6 mois de chômage complet indemnisé l'année précédant l'entrée en service. Si vous avez plus de 40 ans, un jour de chômage complet indemnisé suffit.

- être titulaire du diplôme de bibliothécaire documentaliste (graduat - brevet).

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact ou rendez-vous avec Madame Yvette MINET (bibliothécaire) - place Cardinal Mercier 10 - 1090 Bruxelles - 02/426.05.05

Merci d'adresser vos candidatures à M. le Bourgmestre de Jette, rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Bruxelles.



Gagnez du temps !

L'Office Régional Bruxellois de l'Emploi (ORBEM) veut lutter contre les longues files d'attente devant ses guichets. Un formulaire permet désormais aux demandeurs d'emploi d'effectuer certaines démarches par écrit. Il s'agit de l'annulation ou de la modification d'un dossier et d'une demande d'attestation.

Ce formulaire peut être obtenu auprès du service communal des Affaires sociales (chaussée de Wemmel 102 - de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30), de l'Agence locale pour l'Emploi de Jette (rue Vandenschrieck 77 - du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45) et du cabinet de l'échevin de l'Economie Werner Daem (rue H. Werrie 18-20).

Pour tout renseignement : service communal des Affaires sociales - 02/421.42.01

L'assistance dans un bureau de vote

Le dimanche 18 mai 2003 auront lieu les élections législatives. Les Belges se rendront aux urnes pour élire leurs représentants à la chambre et au sénat. Pour les personnes souffrant d'une infirmité, cette démarche citoyenne peut vite devenir un parcours semé d'embûches. Voici les dispositions prévues en matière d'assistance.

Dans chaque bâtiment comportant des bureaux de vote, il est prévu un isoloir spécialement aménagé à l'intention des électeurs handicapés. La personne qui souhaite en faire usage en formule la demande au président du bureau de vote qui désigne un assesseur ou un témoin pour l'accompagner jusqu'à l'isoloir. Si nécessaire, après que le citoyen ait exprimé son vote, la personne aidante mettra la

carte magnétique dans l'urne électronique et restituera à l'électeur sa convocation estampillée.

Si un électeur est dans l'isoloir ou de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer seul son vote en raison d'une infirmité physique, il peut demander au président du bureau de vote l'autorisation de se faire accompagner par un guide ou un soutien.

Si le président du bureau de vote (ou, en cas de contestation, le bureau de vote) accorde cette autorisation, l'électeur en question choisit librement la personne qui l'accompagnera.

L'électeur qui éprouve des difficultés pour exprimer son vote peut demander l'assistance du président du bureau de vote ou d'un assesseur désigné par ce dernier.

Des démonstrations de vote électronique

Si vous préférez vous rafraîchir la mémoire avant le jour des élections, des démonstrations de vote électronique seront organisées à Jette. Vous aurez l'occasion de suivre le déroulement de la procédure de vote sur écran et d'utiliser le crayon optique.

Quand ? Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai de 8h30 à 14h

A noter : Pas de démonstration le jeudi 1er mai. Le vendredi 2 mai de 8h30 à 12h30. Le jeudi 8 mai de 8h30 à 14h et de 17 à 19h.

Où ? Dans le couloir d'entrée du centre administratif (rue Henri Werrie 18-20).

Carte d'identité : vigilance chez les seniors

Le vendredi 30 janvier dernier, un couple de retraités se rendait à l'aéroport de Zaventem pour s'envoler vers l'Egypte. Les billets étaient réservés, il suffisait juste de se présenter au guichet et d'enregistrer les bagages. Quelle ne fut pas leur surprise en apprenant que leur autorisation d'embarquer était refusée. Motif : la carte d'identité de monsieur n'était plus valable depuis le 24 août 2002 ! Abasourdis, les époux se rendirent à la première heure dans leur maison communale où un employé du service population s'exclama : « Ah voilà, vous êtes le premier cas ! »

Il semblerait bien, en effet, que les époux soient les premières victimes d'un arrêté royal visant pourtant à simplifier la vie des personnes âgées. Ce texte est entré en vigueur le 1er novembre 2001. Il prévoit que la carte d'identité des personnes âgées de 75 ans et plus aura une validité illimitée, et qu'aucune procédure automatique de renouvellement ne sera entamée. Les seniors de 75 ans et plus conservent donc leur carte d'identité, pour autant que l'expiration de la période de validité de celle-ci coïncide avec le jour ou soit postérieur au jour de leur 75ème anniversaire. En clair, si vous avez 75 ans ou plus et que votre carte d'identité est toujours en cours de validité, vous pouvez la conserver. Le renouvellement, le remplacement ou l'attribution d'une carte d'identité n'a lieu que dans les cas suivants :

1) lorsque le titulaire transfère sa résidence principale dans une autre commune;

2) lorsque le titulaire désire une carte dans une langue autre que celle dans laquelle la sienne est établie;

3) lorsque la photographie du titulaire n'est plus ressemblante;

4) en cas de perte, vol, détérioration de la carte;

5) lorsque le titulaire change de nom ou de prénom;

6) lorsque le titulaire âgé de 75 ans et plus en fait la demande;

7) en cas de réinscription en Belgique consécutive à une radiation d'office ou à une radiation pour l'étranger.

En outre, les personnes concernées doivent également demander expressément le renouvellement de leur carte d'identité si elles comptent se rendre à l'étranger.

Donc, si la période de validité inscrite sur votre carte d'identité est toujours en cours, vous pouvez vous rendre à l'étranger sans problème. Si vous avez 75 ans ou plus et que la période de validité de votre carte est expirée, celle-ci reste valable sur le territoire belge, mais pas à l'étranger. Vous devez donc faire une demande de renouvellement. Nous attirons votre attention sur le fait que cette procédure doit être entamée au moins deux mois avant votre départ.

Pensez-y pour les grandes vacances, c'est le moment...

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?

Surfez sur
www.jette.be.

Vous y trouverez une foule de renseignements sur l'administration communale et sur les associations jettoises. Nous vous proposons également de petits services utiles : plan de Jette, moteur de recherche, itinéraires de la STIB et prévisions météo.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie, 18-20
1090 Jette - Tél.: 02/423.12.11

Heures d'ouverture

- Tous les services: de 8h30 à 14h
- Sauf service Etat Civil de 8h30 à 12h30
- Service Population : également le jeudi de 17 à 19 h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h, à l'exception du chômage: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette

Tél.: 02/421.70.90/91

Votre rôle dans la sécurité routière!

Des zones 30 pour des routes plus conviviales



La pression automobile qui ne cesse de croître à Bruxelles pèse fortement sur notre espace public. Cette situation inextricable se double de sérieux problèmes de sécurité routière. Une limitation de la vitesse serait de nature à améliorer la sécurité sur nos routes.

Ainsi, l'instauration de zones 30 devrait rendre les quartiers résidentiels plus sûrs et plus agréables. Des aménagements adaptés (casque-vitesse, trottoirs traversants, plateaux surélevés, chicanes, rétrécissements,...) indiquent aux automobilistes qu'ils sont dans une zone 30 et les obligent à lever le pied.

La commune de Jette étudie actuellement, grâce à des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, les possibilités d'aménagement de zones 30

supplémentaires sur son territoire. Six zones 30 existent déjà, un nombre qui devrait être augmenté dans un avenir proche. A cette fin, notre commune attend votre aide. Qui mieux que les habitants connaît les

problèmes, les dangers d'un quartier? Vous pourrez contribuer à l'amélioration de la sécurité routière à Jette en remplissant le formulaire ci-dessous. Sur base des données récoltées, notre conseiller en mobilité Philippe Caudron et sa collaboratrice Florence Vanden Eede réaliseront une étude sur l'instauration de zones 30 supplémentaires. Profitez de l'occasion pour remercier les quelque 95 personnes qui ont déjà pris la peine de renvoyer ce formulaire le mois passé. La plupart d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'instauration de zones 30, principalement dans les quartiers résidentiels.

Zones 30 à Jette : votre avis nous intéresse

Merci de renvoyer ce questionnaire à Philippe Caudron, conseiller en Mobilité de la commune de Jette - chaussée de Wemmel 102 à 1090 Jette - fax : 02.421.70.92 - e-mail : phcaudron@jette.irisnet.be

Votre Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

E-mail :

Jugez-vous que la vitesse actuelle adoptée par les automobilistes pose un problème de sécurité dans votre quartier ? OUI - NON

Est-ce que des aménagements récents dans votre quartier ont amélioré les problèmes de sécurité ? OUI - NON

Expliquez-vous ...

Avez-vous des aménagements à proposer pour votre quartier afin d'améliorer la sécurité ? OUI - NON

Si oui, lesquels ?

Votre habitation est-elle déjà située dans une zone 30 ? OUI - NON

Jugez-vous opportun d'aménager une zone 30 dans votre rue ? OUI - NON

Quels avantages et/ou inconvénients y voyez-vous ?

Jugez-vous opportun d'aménager une zone 30 pour d'autres rues proches ? OUI - NON

Si oui, lesquelles ?

Quel périmètre proposez-vous ?

Pour quelle(s) raison(s) ?

Les dangers de la vitesse

La vitesse constitue un danger pour plusieurs raisons. Voici un bref état de la question.

Plus vous roulez vite, moins vous avez de temps pour prévoir, analyser et éviter d'éventuels obstacles. Vous courez davantage de risques de commettre des erreurs et de ne pouvoir compenser les erreurs des autres. Plus la vitesse est élevée, plus la distance d'arrêt est longue. Pour rappel, cette distance équivaut à la somme de la distance que vous parcourez avant de commencer à freiner (votre distance de réaction) et la distance de freinage de votre voiture.

En cas d'accident, l'étendue des dégâts et la gravité des blessures dépendent de la vitesse au moment de l'impact, impact qui peut être comparé à une chute libre du haut d'un immeuble. Une collision à 120 km/h correspond à une chute du 19ème étage. A 30 km/h, les conséquences seront les mêmes que lors d'une chute du 1er étage.

Personne n'échappe aux lois de la physique. La distance de freinage est égale à la distance parcourue entre le moment où vous commencer à freiner et le moment où votre véhicule est effectivement à l'arrêt. Par exemple, lorsque vous roulez à 80 km/h, votre distance de freinage est de 32 mètres dans des conditions optimales (revêtement sec, pneus et freins en bon état). Ajoutez à cela votre distance de réaction et vous conviendrez qu'il y a suffisamment de raisons pour lever le pied quand on circule en agglomération. Une vitesse limitée permettra non seulement de réduire le nombre d'accidents, mais aussi d'en diminuer la gravité. En outre, une limitation de la vitesse favorise un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers-

: les automobilistes, les piétons (adultes et enfants), les cyclistes, ceux qui se déplacent en rollers et tous les autres.

Info CHANTIERS

RUE DE MORANVILLE

L'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) procède au remplacement de la conduite-mère située en voirie par une nouvelle conduite en trottoir. La société SIBELGA est responsable de la coordination technique du chantier. Celui-ci devrait se poursuivre pendant tout le mois d'avril. Les riverains concernés seront informés de toute interruption prévisible de distribution d'eau. Dans le cadre de ces travaux, des agents de l'intercommunale bruxelloise devront avoir accès à chaque habitation pour en modifier le raccordement. Un responsable prendra contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous.

La commune entamera par la suite la rénovation des bordures et des trottoirs et procédera à un réasphaltage de la voirie. Pour tout renseignement ou question relative à votre alimentation d'eau : 02/558.31.00 - fax : 02/558.31.39

RUE HERREWEGE

L'I.B.D.E. et SIBELGA ont également entamé les travaux de renouvellement de leurs installations. La commune effectuera ensuite les travaux de réfection des trottoirs.

BOULEVARD BELGICA

Le chantier régional est toujours en cours et se poursuivra durant tout le mois d'avril.

RUE LONGTIN

La commune procédera au renouvellement des trottoirs et ensuite au réasphaltage de la voirie entre l'avenue Carton de Wiart et la rue de Moranville. Le chantier commencera au début du 2ème trimestre.

AVENUE DE LEVIS MIREPOIX

Les travaux d'élargissement de la voirie sont toujours en cours et se poursuivront durant le mois d'avril.

RUES VANDENSCHRIECK, VAN BORTONNE ET VAN HUYNEGEM

L'I.B.D.E. et SIBELGA ont prévu de renouveler leurs installations rue Vandenschriek à la mi-avril. A cette même période, Belgacom commencera un chantier rue H. Van Bortonne. Celui-ci devrait durer huit jours.

La commune effectuera ensuite les travaux de réfection des trottoirs, y compris rue G. Van Huynegem. Un réasphaltage de la voirie est également prévu rue Vandenschriek.

Besoin d'aide?

Adressez-vous à l'ALE

Qui dit travail en ALE pense bien souvent aux tâches ménagères. C'est un fait : la majorité des utilisateurs qui font appel à l'Agence locale pour l'Emploi sont des personnes du 3ème âge ou des jeunes femmes actives qui ont besoin d'aide au niveau de leur ménage. En réalité, les services proposés par l'ALE sont bien plus vastes. Les prestataires peuvent effectuer des travaux de jardinage, promener le chien, faire les courses ou accomplir de petits travaux de bricolage.

Toutes les activités sont envisageables en ALE à condition de ne pas concurrencer les professionnels indépendants et les sociétés commerciales. Qu'il s'agisse d'activités régulières ou occasionnelles, l'ALE peut vous envoyer des prestataires motivés. Ce sont soit

des demandeurs d'emploi volontaires, soit des personnes dépendant du CPAS, qui ajoutent ainsi un petit plus à leurs allocations en toute légalité.

Comment devez-vous procéder pour obtenir l'aide d'un prestataire ALE?

C'est très simple : vous passez à l'ALE de Jette ou vous prenez contact par téléphone. Vous complétez le formulaire d'inscription en double exemplaire et vous réglez le droit d'inscription annuel de 7,45 EUR (par virement bancaire ou sur place à l'ALE). Votre demande est encodée et le personnel de l'ALE se met à la recherche du travailleur adéquat pour votre activité.

Vous devez rémunérer votre travailleur ALE à l'aide de chèques ALE, jamais en

espèces. Vous lui remettez un chèque par heure de travail entamée, lors de la prestation ou au plus tard à la fin du mois. Il existe deux catégories de chèques ALE :

- Les chèques non-nominatifs sont en vente à l'ALE durant deux semaines par mois au prix unitaire de 4,95 EUR. Vous devez les réserver et vous ne pouvez en acheter que 16 par mois.

- Les chèques nominatifs sont vendus par Sodexo Pass au prix unitaire de 6,20 EUR. Vous les commandez par multiple de 10 à l'aide d'un virement bancaire. Ils sont envoyés à votre domicile par la poste. La quantité est illimitée. Ces chèques sont déductibles fiscalement.

Le prix des chèques inclut une assurance en responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels occasionnés par le travailleur, ainsi qu'une assurance accidents du travail. Notez encore que vous devez fournir tout le matériel nécessaire et que les activités dangereuses ou dégradantes ne sont pas autorisées. Le travail ALE est un système basé sur l'entraide et le respect mutuel. Et, en général, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Vous éprouvez des difficultés dans votre vie quotidienne ?

Vous avez besoin d'aide pour le ménage, les courses, la préparation des repas, la lessive, le repassage, l'hygiène, les enfants, les démarches,... ?

L'équipe d'aides familiales de Bxl Assistance peut vous apporter un soutien.

Places disponibles actuellement.

Tarifs selon vos revenus (réduction aux membres des Mutualités Chrétiennes).

Vous êtes malade, âgé(e) ou handicapé(e) ?

Vous bénéficiez de revenus modestes ?

Le service dépannage-transport de Bxl Assistance peut intervenir pour de petits travaux à domicile ou vous accompagner pour un déplacement.

Pour tout renseignement : Bxl Assistance - rue Malibran 39 à 1050 Ixelles - tél. 02/647.05.20 - du lundi au vendredi de 8h à 16h30



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette: rue Vandenschriek 77
- tél.: 02/423.19.10/11 - fax: 02/423.19.15
- bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45

Président : Werner Daem

Vous avez besoin d'un service particulier? Vous voulez savoir si l'ALE peut vous aider? N'hésitez pas à téléphoner.

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Les cambriolages

Les vacances sont souvent une période propice aux cambriolages. Il est temps de rappeler quelques règles élémentaires de sécurité.

Les cambrioleurs pénètrent généralement dans les habitations en l'absence de leurs occupants. S'ils préfèrent commettre leur forfait à l'abri des regards en pénétrant chez vous la nuit par votre jardin, ils peuvent tout aussi bien passer en plein jour par une fenêtre latérale, ou même par la porte d'entrée. Ils cherchent généralement des objets facilement transportables et rapidement écoulables. Ainsi les bijoux, l'argent liquide, le matériel hi-fi sont fortement convoités. Que pouvez-vous faire pour vous protéger ?

- ne gardez pas de fortes sommes d'argent liquide dans votre habitation.

- ne laissez pas vos cartes de banque en vue, évitez de noter vos codes secrets.
- conservez vos bijoux dans un coffre à la banque.
- faites graver le matériel plus lourd afin qu'il soit reconnaissable.
- notez les numéros de série de vos appareils.

Votre habitation doit aussi faire l'objet de précautions :

- fermez toutes les portes et toutes les fenêtres lorsque vous vous absentez.
- protégez vos serrures en installant des rosaces de sécurité et/ou des serrures supplémentaires.
- ne laissez pas traîner des objets qui pourraient être utiles aux cambrioleurs (échelle ou outils laissés dans le jardin)
- installez éventuellement un éclairage extérieur.

Lorsque vous partez en vacances, arrangez-vous pour donner une

impression d'occupation de votre domicile en installant une minuterie automatique sur une ou plusieurs lampes. Faites relever régulièrement votre courrier. Avertissez vos voisins de votre départ, leur vigilance peut être très utile.

Si malgré tout vous êtes victime d'un cambriolage, prévenez immédiatement les services de police et essayez de leur fournir le plus d'informations possibles (heures approximatives, dégâts éventuels, liste des bijoux dérobés...)

Renseignements :
Commissariat de police - Division de Jette - Place Cardinal Mercier, 1 - Tél. : 02/423.14.00

Rencontres autour d'un thème : un temps pour réfléchir



Le service de santé mentale "Nouveau Centre Primavera", établi rue Legrelle à Jette, propose des consultations et des visites à domicile, un service de psychodiagnostic,

des actions de prévention et une information sur les différents aspects de la santé mentale, le tout en concertation avec les institutions et les intervenants actifs dans ce domaine.

Fondé en 1961, le Centre concentrait initialement ses efforts sur la prise en charge des personnes alcooliques et de leur famille. Son champ d'action s'est diversifié, si bien que le Nouveau Centre Primavera est agréé depuis 1981 dans le cadre du décret sur les services de santé mentale. L'équipe est composée de psychiatres, de psychologues, de psychothérapeutes et d'assistants sociaux qui aident à poser un diagnostic et à définir une stratégie adéquate de suivi adaptée à chaque personne. Le Centre répond en outre à de nombreuses demandes d'information sur la santé mentale. Des livres sont disponibles en consultation et en prêt à la bibliothèque.

En terme de prévention, le Nouveau Centre Primavera a constitué un groupe d'évolution personnelle centré sur les gens désireux de s'engager dans une expérience de partage de parole, d'écoute et de découverte réciproque. D'autre part, des "Rencontres autour d'un thème" permettent de rassembler des personnes autour de thèmes plus ciblés, tels que la solitude, l'argent, le couple, l'alcool, etc. Ces groupes

de réflexion, organisés dans une optique de prévention, ont lieu une fois par mois.

Pour tout renseignement :
Nouveau Centre Primavera - rue S. Legrelle 48 - tél. 02/428.90.43 ou 02/428.90.04 - permanence : le lundi de 9 à 20h, du mardi au vendredi de 9 à 17h

Le service de santé mentale

Nouveau Centre Primavera
(rue S. Legrelle 48 à Jette)
organise des

Rencontres autour d'un thème

réflexion - groupe de parole - prévention
Vendredi 4 avril 2003 de 14h30 à 16h30 : "Quand j'ose prendre ma place..."

Vendredi 25 avril 2003 de 14h30 à 16h30 : "Aimer... dans la vie... en vrai !"

Vendredi 23 mai 2003 de 14h30 à 16h30 : "Inhibition... symptôme... angoisse"

Vendredi 20 juin 2003 de 14h30 à 16h30 : "Et si nous parlions de ce qui va bien ?"

Il ne s'agit pas de conférences. Les séances laissent une très large place aux échanges, à la parole et à la réflexion personnelle de chacun. Le nombre de participants est limité à 10. Une inscription préalable est nécessaire (02/428.90.43 ou 02/428.90.04).

L'éco-conseiller informe, sensibilise et propose des alternatives

Barbara Kupisz effectue actuellement un stage comme éco-conseillère au service de la commune de Jette. Dans le cadre de son stage, elle prépare une série de six articles qui seront publiés dans le Jette-Info au cours des prochains mois. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les Jettois par rapport à la problématique des déchets, tout en leur proposant des alternatives.

L'éco-conseiller dispose de

connaissances théoriques et pratiques sur l'environnement et ses différentes implications (scientifiques, juridiques, sociales et économiques). L'éco-conseiller doit en outre posséder d'excellentes capacités en matière de communication, de médiation, d'animation, de vulgarisation, de diplomatie, de travail en équipe et ce, en concertation avec différents partenaires.

Pratiquement, Barbara Kupisz propose aux habitants une information sur les déchets ménagers (tri et recyclage) et les déchets non triés (sacs blancs, petits déchets chimiques, objets encombrants,...). Elle donne aussi des conseils pour nous aider à abandonner nos mauvaises habitudes. Elle s'attarde enfin sur la promotion du réemploi et de la prévention des déchets.

Une seconde vie pour vos objets ménagers

Le pantalon trop court de votre enfant, une chemise démodée, le fauteuil dont la couleur n'est pas assortie à celle des nouvelles tentures, un vieux téléviseur qui n'a pas d'écran 16:9, un ordinateur sans lecteur DVD, etc. Autant d'objets qui sont devenus inutiles à vos yeux et dont vous souhaiteriez vous débarrasser rapidement.

Alors, qu'en faire? Surtout, ne les jetez pas dans une poubelle... ou pire, ne les abandonnez pas en rue, comme trop de gens ont encore tendance à le faire. Avec un peu de bonne volonté, vous pouvez offrir une seconde vie à ces objets. Comment? En les laissant entre de bonnes mains qui vont les préparer à être réutilisés... pour le bonheur de leurs nouveaux propriétaires.

Pourquoi favoriser la réutilisation?

La réutilisation permet de prolonger le cycle de vie des produits et donc de diminuer à la source la production de déchets. Grâce à la récupération, à la réparation et à la valorisation des matières usagées, on donne une seconde vie à des objets qui finirait autrement dans le circuit des déchets. Ce sera également tout bénéfice pour la propreté de notre commune.

Que faire des objets et vêtements qui sont encore en bon état?

Beaucoup d'objets que nous jugeons usés, inutiles, démodés ou dont on se lasse tout simplement sont récupérés par des associations qui oeuvrent en Région

bruxelloise. Elles travaillent dans le secteur de la réutilisation de vêtements, de meubles, de mobilier, d'électroménager, d'informatique, de textile, etc.

La plupart de ces organisations viennent en aide aux sans-abri, aux exclus, aux personnes vivant dans la précarité. Elles leur apportent un soutien moral, leur offrent des repas, des vêtements, des formations, un logement temporaire, etc. Pensez à eux dès qu'un vêtement ou un autre objet aura rempli son rôle dans votre maison.

Plusieurs solutions s'offrent aux Jettois qui veulent soutenir les associations actives sur le territoire de notre commune.

Centre d'Entraide de Jette asbl - rue Henri Werrie 11 - tél. 02/428.90.56 (textile, chaussures, jouets)

Du lundi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 16h

Croix-Rouge de Jette - rue Vandenschrieck 75 - tél. 02/427.53.50 (textile, chaussures, jouets)

Le lundi de 9 à 11h et le jeudi de 17 à 19h

Accueil Monfort - rue de l'Eglise Saint-Pierre 18 - tél. 02/424.17.53 (textile, objets ménagers)

Du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 13h30 à 18h

Conteneurs pour vêtements de l'asbl Terre

Une dizaine de conteneurs pour vêtements sont installés sur le territoire jettois, dont un à côté du centre administratif (rue H. Werrie)

Créer du travail

A cela s'ajoutent d'autres associations (Les Petits Riens, Terre, Oxfam, La Poudrière, l'Armée du Salut,...) qui s'occupent depuis des années de collectes d'encombrants et de textile. Leur rôle est doublement bénéfique. Premièrement, elles contribuent très fortement à la réutilisation des objets usagés en les nettoyant, démontant ou réparant. Deuxièmement, ces activités offrent du travail aux personnes fragilisées, ce qui renforce encore l'intérêt de votre démarche.

Notez ces quelques adresses si vous envisagez de prolonger la vie d'un objet qui est devenu inutile à vos yeux.

La Poudrière - rue du Libre Examen 15 à 1070 Bruxelles - tél. 02/523.80.45 ou rue de la Poudrière 60 à 1000 Bruxelles - tél. 02/512.90.22 (mobilier, électroménager, textile, informatique)

Du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h

Les Petits Riens - rue Américaine 101 à 1050 Bruxelles - tél. 02/537.30.26 (mobilier, électroménager, textile)

Du lundi au vendredi de 10h à 17h30 et le samedi de 10 à 13h

Oxfam-Solidarité - rue des 4 Vents 60 à 1080 Bruxelles - tél. 02/501.67.00 (mobilier, électroménager, textile, informatique)

Du lundi au vendredi de 10h à 17h30 et le samedi de 10 à 13h

Armée du Salut - boulevard d'Ypres 24 à 1000 Bruxelles - tél. 02/217.61.36 (mobilier, électroménager, textile)

Du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Il est préférable de passer un coup de fil avant de vous rendre au siège de l'une de ces associations pour avoir des informations complémentaires sur l'objet que vous avez l'intention d'y déposer. Faites le geste et les associations feront le reste.

Mais, en fin de compte, mon voisin serait peut-être intéressé par un objet dont je compte me débarrasser. La seconde main, c'est aussi donner un objet à une connaissance ou un membre de la famille, le revendre dans une brocante, faire appel à des "vide-grenier",... Il existe finalement de nombreuses solutions de réutilisation qui permettent d'employer un produit plusieurs fois avant de le jeter à la poubelle ou de le recycler.

Votre éco-conseillère

Opération printemps dans les parcs

Du 2 au 13 avril 2003, l'arrivée du printemps sera saluée par une action de nettoyage dans les parcs jettois. Cette "semaine propreté" est organisée par l'équipe de Prévention, à l'initiative des gardiens de parcs. L'opération sera menée en étroite collaboration avec le service de l'Environnement. L'objectif est de sensibiliser les usagers au respect de la propreté dans les espaces verts.

Durant cette opération printemps, les parcs communaux subiront un nettoyage en profondeur. Dans le cadre des actions de sensibilisation qui seront menées, des pinces à crottes seront distribuées aux propriétaires de chiens. Les écoles situées à proximité des parcs seront invitées à participer à ces visites guides, sous la conduite d'un gardien de parcs et d'un membre du service des Plantations.



Des canisites dans tous les quartiers

L'opération printemps devrait permettre aux usagers de mieux connaître les parcs, ce qui devrait les inciter à plus de respect. Force est de constater qu'un certain laisser-aller est de mise en matière de propreté. Ainsi, de nombreux propriétaires de chiens se refusent toujours à utiliser les toilettes pour chiens. Malgré les nombreux canisites aménagés sur le territoire jettois (il y en a au moins un par quartier), des problèmes dus à la négligence des maîtres persistent dans beaucoup de rues. Il suffirait pourtant d'un peu de bonne volonté et de sens civique pour résoudre ce problème. Profitez de l'arrivée du printemps pour faire en sorte que nos parcs et nos rues restent propres.

Les cours pour chiots ont du succès

Depuis début 2003, All Dog Training organise à Jette des cours de comportement pour chiots, avec le soutien de l'échevin de l'Environnement Bernard Lacroix. Ces cours sont destinés aux jeunes chiens jusqu'à l'âge de 4 mois. En six leçons, vous recevrez les éléments nécessaires pour faire de votre chiot un excellent chien de compagnie, au caractère agréable. Ce programme d'éducation ne s'intéresse pas uniquement à l'obéissance du chiot, mais à son



système breveté leur permet de contrôler et d'adapter eux-mêmes le comportement de leur chien durant toute sa vie, de façon à écarter les comportements inadéquats.

Dès le 3 mai, des cours seront également organisés par All Dog Training pour les chiens de tous âges, à partir de 5 mois. En huit leçons, le chien apprend à obéir aux ordres de base et à se comporter correctement, tant avec les humains qu'avec les autres chiens. Vous en saurez plus sur le comportement du chien et sur les moyens dont vous disposez pour influencer ce comportement. Le prix de ce cours s'élève à 150 EUR.

L'éducation des chiens repose sur trois concepts fondamentaux : fun, family et forceless. Fun parce que l'éducation du chien doit se passer dans une ambiance agréable, amusante et décontractée. Les exercices sont aussi plaisants pour le maître que pour le chien. Family parce que votre chien n'apprend pas seulement à écouter son maître. Tous les membres de la famille doivent pouvoir agir de même avec le chien. Aussi, les enfants, accompagnés de leurs parents, sont-ils les bienvenus. Forceless parce que votre chien apprend à obéir sans qu'il faille utiliser la force ou la contrainte. Tous les membres de la famille peuvent ainsi prendre une part active à l'éducation du chien.

Renseignements et inscriptions :
0800/94.035 (numéro gratuit) ou
www.alldog.be.



comportement en général.

Les deux premières séries de cours avaient attiré une vingtaine de participants. Par ailleurs, une fois par mois, les maîtres et leur chiot peuvent participer gratuitement à une puppy party. Ils y reçoivent des conseils sur l'éducation de leur animal. Les chiots se socialisent au contact d'autres chiens, tandis que les enfants apprennent à se comporter correctement avec leur ami à quatre pattes.

Le prix des cours de comportement pour chiots est fixé à 130 EUR. Pour ce montant, les participants ont droit à six leçons de groupe, ainsi qu'au "All Dog Training Control System". Ce

Cours de compostage gratuits

Composter à domicile n'est pas bien compliqué, mais ce n'est pas simplement entasser des déchets dans le fond du jardin. Une bonne information, un brin de technique et un bon équilibre entre les déchets qu'on y apporte, voilà le secret pour obtenir un terreau 100 % naturel en six mois à peine. Pour vous aider à réussir cette recette, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) vous propose de participer à des ateliers théoriques et pratiques.

Durant le mois de mai, l'IBGE organise des formations gratuites au compostage dans trois communes (dont Jette), en collaboration avec Inter-Environnement Bruxelles et les maîtres-composteurs. Alors, si vous souhaitez connaître quelques astuces ou découvrir la technique qui vous convient le mieux, notez que cette formation se donnera à Jette le lundi 19 mai à 20 heures.

En deux heures de théorie, un formateur du Comité Jean Pain (une asbl spécialisée dans les techniques de compostage) abordera les différentes techniques du compostage, en proposant des solutions aux problèmes qui peuvent être rencontrés. Il vous montrera également qu'il est possible de composter les déchets ménagers lorsqu'on ne possède pas de jardin. Lors de la séance pratique qui suivra ce volet théorique, vous aurez l'occasion de voir à quoi ressemble un bon compost, de le toucher et de recevoir les conseils des maîtres-composteurs.

Cela vous intéresse? Inscrivez-vous auprès du service des Plantations de la commune de Jette - tél. 02/478.22.99.

Collectes de déchets de jardin: c'est reparti!

L'année passée, la Région lançait les collectes sélectives de déchets de jardin. Ces collectes avaient été supprimées durant l'hiver. Dès le dimanche 13 avril, elles seront à nouveau organisées une fois par semaine et ce, jusqu'au début du mois de décembre. Les déchets de jardin doivent être déposés sur le trottoir le dimanche avant 14 heures dans les sacs verts prévus à cet effet. Vous pouvez y jeter la tonte de pelouse, les déchets d'élagage, les feuilles et les branches de moins de 2 mètres de long et d'un diamètre de moins de 20 cm. Les grosses branches et les souches ne sont PAS enlevées.

En participant aux collectes sélectives de déchets de jardin, vous rendez service à la nature. Si chacun est prêt à s'engager sur cette voie, nous serons mieux armés pour préserver notre environnement.

Nouvelle plaine de jeux dans le parc

La plaine de jeux située dans le parc Garcet subit actuellement une rénovation en profondeur. En raison d'une utilisation intensive et des dégâts causés par les chiens, bon nombre de jeux étaient en mauvais état. Aussi, la commune a-t-elle décidé d'étendre la plaine de jeux pour les plus jeunes et d'y installer de nouveaux engins.

En 1994-95, le parc Garcet a fait l'objet d'une rénovation complète. Ces travaux avaient pour but d'améliorer le confort des usagers et de faciliter la circulation des piétons dans le parc. Parallèlement, la commune avait aménagé dans le parc une aire de jeux pour les plus jeunes et un espace pour les adolescents.

Le parc Garcet est fréquenté par de nombreux usagers : les enfants, les adolescents, les promeneurs, les passants, les maîtres et leurs chiens. Cette utilisation intensive ne va pas sans poser quelques problèmes. L'équipement du parc est soumis à rude épreuve. Ainsi, l'aire de jeux pour les jeunes enfants est en mauvais état. Certains jeux, endommagés par les chiens, présentaient un danger pour les enfants. Ils ont donc été retirés.

Notre commune de Jette a donc

décidé de procéder à la rénovation de cette aire de jeux. Les travaux ont débuté à la mi-mars. Ils devraient être terminés pour la mi-avril, si les conditions climatiques ne perturbent pas le déroulement du chantier.

Le projet prévoit l'agrandissement de l'aire de jeux. Le chemin qui la borde actuellement sera détourné afin de dégager un espace plus vaste. Certains engins seront conservés. C'est le cas de la combinaison avec toboggan et du petit train. Par ailleurs, de nouveaux jeux seront installés. Il s'agit d'éléments à ressort, de coquilles tournantes, d'un radeau pivotant, d'un élément à grimper et d'une double balançoire. Les matières synthétiques ont été préférées au bois pour les engins les plus exposés aux crocs des chiens. Enfin, le sol sera recouvert de copeaux de bois.

A noter que cette aire de jeux, destinée aux enfants de 2 à 6 ans, sera conforme aux nouvelles normes européennes en la matière. La présence de gardiens dans la plupart des parcs jettois depuis le mois d'août dernier devrait en outre inciter les usagers à se montrer plus respectueux des infrastructures mises à leur disposition.

PROPRETÉ

Comment se débarrasser de déchets encombrants ?

Des campagnes d'enlèvement à domicile d'objets encombrants sont organisées à Jette quatre fois par an, en collaboration avec Bruxelles-Propreté. Attention! Les objets encombrants ne peuvent être déposés sur le trottoir avant le passage du camion. Une personne doit donc être présente le jour de la collecte. La prochaine campagne d'enlèvement à domicile aura lieu du 12 au 16 mai. Vous pouvez vous inscrire pour cette campagne au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les habitants de la Région peuvent de débarrasser gratuitement de 2 m³ d'objets encombrants tous les six mois. Ils doivent payer 16 EUR par mètre-cube supplémentaire. Si vous souhaitez que Bruxelles-Propreté vienne enlever vos objets encombrants à domicile, il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81. A noter que l'enlèvement des objets encombrants le dimanche après-midi est supprimé par la Région pendant le printemps et l'été pour permettre la collecte des sacs verts pour déchets de jardin.

Vous pouvez également vous rendre à la déchetterie régionale avec vos objets encombrants (appareils électro-ménagers, meubles,...). Pour les particuliers, ce service est gratuit. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises. La déchetterie régionale est située rue du Rupel à 1000 Bruxelles. Elle est accessible du mardi au samedi de 9h à 16h.

Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques ne peuvent être jetés dans les conteneurs. Vous pouvez les déposer au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.

Bulletin d'inscription pour l'enlèvement d'objets encombrants du 12 au 16 mai, à renvoyer avant le 19 avril 2003 au service de la Propreté (rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette - fax : 02/424.04.69)

Nom: _____
 Prénom: _____
 Adresse: _____
 Tél. _____
 OBJETS ENCOMBRANTS - Volume en m³: _____
 Description: _____
 BRICAILLONS - Nombre de sacs: _____

Espace public et handicap : construire une cité plus adaptée

Dans les lieux publics, on peut souvent constater que les mesures pour promouvoir l'accessibilité des bâtiments, du logement ou des transports, lorsqu'elles existent, restent encore fort discrètes. Les barrières urbanistiques et architecturales, ainsi que l'accès à l'information et à la communication, constituent autant d'obstacles qui empêchent les personnes atteintes d'un handicap de se déplacer dans la ville, voire d'accéder à l'emploi, d'obtenir une formation et de pouvoir ainsi mener une vie active et autonome.

En règle générale, les dispositifs d'accessibilité bénéficient à l'ensemble de la population et peuvent être considérés comme des mesures d'intérêt général. En somme, ce sont des aménagements de l'environnement qui, à long terme, doivent faciliter la mobilité et l'égalité des chances de toutes les personnes à mobilité réduite. Les alternatives proposées dans ce domaine montrent clairement que l'accessibilité de l'environnement physique pour tous est un élément indispensable pour améliorer la qualité de la vie de tous les citoyens. Il s'agit donc de faire tomber les barrières architecturales ou techniques qui interdisent aux personnes souffrant d'une infirmité l'accès au logement, aux lieux publics, aux équipements collectifs, aux moyens de transports, aux loisirs, aux écoles, aux universités, aux centres de formation, aux bureaux, aux usines,...

Y a-t-il une législation en vigueur ? Où puis-je en prendre connaissance ? Les transports en commun sont-ils en voie d'adaptation ? Que recouvre l'appellation P.M.R. ? Nous avons voulu faire un tour d'horizon en la matière.

□□ De qui parle-t-on ?

L'appellation P.M.R. veut dire "personne à mobilité réduite". De prime abord, beaucoup d'entre nous penseront aux personnes se déplaçant en voiturette ou en chaise roulante. La signification du terme est plus étendue. On entend par personne à mobilité réduite toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap (permanent ou temporaire) ainsi que par des appareils auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Cette notion tient donc compte de plusieurs paramètres, lesquels sont liés à différents type de déficiences, qu'elles soient visuelles, auditives, mentales, motrices ou encore occasionnelles (conduite d'un landau, état de grossesse, ...). L'appellation est donc très large. On peut dès lors considérer qu'approximativement 30 % de la population est à mobilité réduite, dont 7 % sont des personnes handicapées (qui présentent une infirmité physique ou

mentale). Par ailleurs, le vieillissement de la population ne fait qu'augmenter. On estime que le chiffre pourrait passer dans les années à venir de 30 % à 40 %. Autant dire que l'accessibilité et la mobilité sont deux enjeux majeurs de notre société.

Et pourtant en ville, qu'il s'agisse de l'espace public, des bâtiments privés, des places de parking, des logements mais aussi des transports publics, on constate que finalement peu d'accès sont réellement adaptés à cette population. Faire le tour de son quartier, se rendre chez le médecin, suivre des cours sont autant d'actes relevant du parcours du combattant pour ces personnes. Tout semble conçu pour des adultes en bonne santé.

Une personne à mobilité réduite compense autant qu'elle peut son handicap grâce aux diverses aides techniques mises à sa disposition et grâce à la revalidation. Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Il faut donner les moyens aux personnes invalides de se prendre en charge toutes seules. L'environnement dans lequel elles évoluent quotidiennement doit tenir compte de besoins spécifiques : ascenseur, rampe d'accès, portes élargies, annonces vocales et visuelles, ... D'ailleurs, les aménagements à l'accessibilité et à la sécurité réalisés en faveur des personnes à mobilité réduite ne leur sont pas systématiquement réservés. Toute la population peut en bénéficier.

□□ Quid en matière d'accès aux bâtiments publics ?

Précisons également de quoi il est question. On entend par "bâtiment public", d'une part, tout bâtiment conçu pour être à disposition du public (hôpital, bibliothèque, centre sportif, tribunal, ...), et d'autre part, tout bâtiment ouvert au public (banques, commerces, hôtels, restaurants, ...).

Depuis le 9 juillet 1999, il existe une législation en matière d'aménagement de bâtiments publics. Pour les normes architecturales et techniques touchant les voies d'accès, les divers équipements, la superficie, la circulation interne à prévoir, tant pour les nouvelles constructions que lors de transformations importantes, le Règlement Régional d'Urbanisme de Bruxelles-Capitale est d'application. Du téléphone public au restaurant en passant par les toilettes publiques, cette réglementation impose des contraintes fermes à respecter en terme d'aménagement. Toutefois, ce règlement ne s'applique pas aux actes et travaux relatifs à une construction existante, dans la mesure où ceux-ci visent au maintien de cette construction et n'apportent pas de modifications majeures à celle-ci.

En clair, depuis 1999, si vous désirez construire un bâtiment à vocation publique et décrocher votre permis d'urbanisme, vous devez respecter cette réglementation en terme d'aménagement d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, il n'y a pas encore à proprement parler

d'organisme chargé de contrôler systématiquement a posteriori les bâtiments. Et vous n'allez certainement pas traîner votre boulanger en justice parce que la porte de son magasin n'est pas assez large. Mais les choses commencent à bouger doucement.

En matière de voirie, les choses sont structurées autrement. Une circulaire ministérielle parue le 5 mai 2001 au



Moniteur Belge traite des aménagements de voirie en matière de réservation de stationnement pour les personnes handicapées. Lorsqu'il s'agit de parkings où de nombreux emplacements sont disponibles, les réservations peuvent être prévues de manière plus systématique. La circulaire recommande de disposer des marquages au sol, lorsque la surface totale de parking le permet, toutes les 50 places de parking. Cependant, il deviendrait difficile pour la population de prévoir ces emplacements régulièrement toutes les 50 places de parkings, sans tenir compte de la spécificité de chaque quartier. Il est toutefois possible, si vous êtes titulaire de la carte stipulant que vous souffrez d'un handicap physique permanent, de demander aux autorités publiques de prendre toutes les dispositions requises en la matière pour aménager une place de parking au plus près de chez vous. Cette demande sera toujours prise en compte. Il est à noter que les réservations de stationnement pour personnes handicapées ne sont pas nominatives. Toutes les personnes détentrices de la carte 'personne handicapée' peuvent s'y garer. L'emplacement n'est pas réservé personnellement à la personne qui en a fait la demande.

Le Règlement Régional d'Urbanisme prévoit également toute une série de dispositions en matière d'aménagement de voirie, de bordure de trottoir et de signalisation. Il faut cependant constater que les personnes à mobilité réduite restent fort limitées en termes d'autonomie. Si le problème ne date effectivement pas d'hier, la législation est encore fort jeune et il faudra un temps d'adaptation pour que la réglementation soit appliquée et applicable partout.

□□ Comment adapter un

bâtiment ?

En pratique, à qui demander conseil lorsque l'on veut rendre un bâtiment ou un commerce accessible aux personnes à mobilité réduite ? Avec qui puis-je discuter de mon projet ? A quel organisme présenter les plans ?

En 1998, un bureau d'expertise appelé 'Acces-A' émanant de l'A.N.L.H. (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées) fut créé. Son travail consiste à sensibiliser les particuliers, les architectes, les écoles et les communes aux problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements et dans leur accueil. L'A.N.L.H. a pour objectif que toutes les personnes à mobilité réduite puissent aisément circuler, et partout. Elle s'investit donc dans différents projets, tant au niveau régional qu'europpéen, dans le but de rendre l'environnement plus accessible. C'est précisément dans cette optique que fut créé le bureau d'expertise 'Acces-A'. Cette organisation vérifie la conformité des nouveaux permis d'urbanisme par rapport au Règlement Régional d'Urbanisme. Nous y avons rencontré Monsieur Thibault Van Honacker, architecte expert et responsable de bureau.

"Notre bureau expertise environ 50 dossiers par an pour la Région de Bruxelles-Capitale. Sur les 161 derniers dossiers qui nous sont parvenus, 46% n'étaient pas du tout conformes à la législation, 51% des plans ont dû être modifiés pour être acceptés, et seulement 3% des dossiers étaient totalement conformes. Ce qui représente 5 projets en tout... Il y a donc encore du travail en matière de diffusion et de sensibilisation de la population, notamment au niveau des pouvoirs publics. Il reste énormément d'aménagements minimums à effectuer, qui du reste sont obligatoires, tels qu'un ascenseur plus large, une rampe d'accès, des portes dessinées aux bonnes dimensions, des toilettes aménagées, etc... Tout cela se trouve désormais dans la loi, c'est un premier pas. Il faut maintenant que celle-ci soit appliquée systématiquement, ce qui est moins évident. Nous essayons de travailler sur plusieurs terrains en même temps. Nous organisons des séances de formation et de sensibilisation. Nous faisons des mises en situation pour que le public se rende mieux compte des obstacles de la vie de tous les jours. Nous proposons à des personnes valides de passer quelques heures en chaise roulante, ou de porter des lunettes occultantes et de faire un parcours type. C'est évidemment surprenant de voir comme des comportements simples a priori peuvent devenir compliqués, voire ingérables !".

Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées
- Rue de la Fleur d'Oranger 1 bte 23 -
1150 Bruxelles - Tél.: 02/772.18.95 -
Fax : 02/779.26.77 -
secretariat@anlh.be - http
://www.anlh.be

Le logement social

Des normes spatiales spécifiques ont été définies pour le logement social, un cahier des charges des prescriptions techniques a été réalisé par la S.L.R.B. (Société du Logement de la Région Bruxelloise) afin d'aider les sociétés de logement dans la réalisation de projets de construction ou de rénovation de logements accessibles. Ces prescriptions ont été définies à titre indicatif, leur application n'est pas encore obligatoire, mais il y a de fortes chances, au vu du vieillissement de la population, qu'elles le deviennent bientôt.

Quelle accessibilité pour les transports ?

Tram et bus



Les personnes handicapées, principalement celles se déplaçant en chaise roulante, n'ont

pas accès aux trams et aux bus. Il y a deux ans, quelques nouveaux bus ont été équipés de rampes rétractables, mais celles-ci ont dû être démontées par la S.T.I.B. (Société des Transports Intercommunaux Bruxellois) parce qu'elles accrochaient les ralentisseurs non conformes sur certaines voiries. La ligne de bus 71 est en cours de test et d'aménagement. Les nouveaux trams commandés en 2003 seront en principe accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est un progrès, mais il faudra également penser à adapter les quais et trottoirs pour y accéder.

Métro



Il y a 30 ans, lorsque le métropolitain bruxellois a été créé, il n'était absolument pas conçu pour accueillir les personnes à

mobilité réduite. Les choses changent tout doucement aujourd'hui. En effet, même si les stations de métro restent majoritairement inaccessibles, des efforts sont faits en la matière. Récemment, les stations de métro Alma, Heysel et Stockel ont été aménagées pour accueillir les personnes à mobilité réduite accompagnées. Depuis le mois de mars de cette année, c'est aussi le cas de la station Maelbeek. Normalement, toutes les stations devront être réaménagées au rythme de deux par année.

D'ici là, de nouvelles mesures pratiques sont mises en place : un système d'accompagnement par des agents de la station a été mis au point. En pratique, il y a lieu de convenir, moyennant un préavis allant de maximum un jour à une heure, d'un rendez-vous (l'urgence est donc exclue). Il vous faudra former le numéro

habituel des renseignements de la S.T.I.B. (02/515.20.00) ou introduire une demande via le site web (www.stib.be).

Vous pouvez également utiliser le téléphone placé à proximité du guichet, un agent d'accompagnement vous sera envoyé dans les meilleurs délais.

La prise en charge s'effectuera toujours directement à hauteur du guichet et l'accompagnement se fera durant toute la durée du voyage. Si la procédure a le mérite d'exister, elle reste toutefois assez lourde à mettre en oeuvre. De plus, l'accent est davantage mis sur l'accompagnement que sur l'autonomie de la personne concernée. Les efforts accomplis sont néanmoins appréciables.

Minibus



La STIB organise un service spécial de minibus destiné au transport des personnes handicapées. Celui-ci

fonctionne à la demande. Il se caractérise principalement par une desserte de "porte à porte" répondant aux déplacements des voyageurs handicapés ou des personnes à mobilité réduite. Le service est assuré du lundi au vendredi de 6h30 à 23h.

Cependant, en soirée, l'offre est limitée. Le même problème que pour le métro persiste dans la mesure où les personnes faisant appel à ce service sont entièrement dépendantes du système. De plus, l'offre ne rencontre pas toujours la demande : seuls 9 véhicules sur 17 sont utilisés pour le transport des personnes à mobilité réduite. Les minibus doivent être réservés 48h à l'avance. Ils effectuent bien souvent des trajets très longs avant d'arriver à destination et ne fonctionnent pas le week-end. Autre inconvénient, l'heure de rendez-vous est fixée dans une fourchette de deux heures. Malgré l'arrivée d'Internet dans les services de réservations, tout mail doit être confirmé par téléphone ou par fax. Néanmoins, les associations concernées confirmer la nécessité de maintenir ce service de la S.T.I.B. aussi longtemps que les autres moyens de transport restent inaccessibles.

Taxis

Depuis la fin du mois de mai 2002, 5 taxis spécialement conçus pour le transport des personnes à mobilité réduite, y compris les personnes en voiturette, circulent dans les rues de Bruxelles. Six taxis supplémentaires sont prévus pour la fin du mois d'avril de cette année. Les transformations matérielles nécessaires à cet effet ont pu être réalisées grâce aux subventions de la Région de Bruxelles-Capitale. Jusqu'à présent, aucun taxi bruxellois n'était équipé pour accueillir les personnes devant être véhiculées avec leur fauteuil roulant. On peut donc saluer l'initiative et l'effort.

Ce projet pilote, déjà élargi vu son succès, est basé sur des structures

garantissant aux usagers les principes suivants: un système de tarification équivalent à celui des personnes valides, un code de déontologie pour les chauffeurs, un véhicule convivial, une disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un numéro d'appel unique (02/204.18.12) pour l'ensemble des compagnies. Cette alternative est plus onéreuse que les transports en commun, mais elle reste cependant une option.

A noter que quelques communes octroient des chèques-taxis, dont celle de Jette. Ils sont octroyés aux habitants qui ont un handicap ne leur permettant pas de se déplacer par leurs propres moyens ou d'emprunter un transport public. Ce handicap doit être constaté par certificat médical ou par tout autre document probant. Il peut être passager ou définitif. Le montant du chèque est fixé à 2,48 EUR. Le taux d'intervention des bénéficiaires est déterminé en fonction de leurs revenus. Les demandes d'obtention de chèques-taxis doivent être introduites auprès du C.P.A.S. (02/422.46.50).

Train et R.E.R.

La plupart des trains et des gares ne sont pas conçus pour être accessibles aux personnes en chaise roulante. Cependant, les gares sont progressivement adaptées au gré de leur rénovation. Ainsi, les gares Centrale, du Luxembourg et Schuman sont en voie d'être aménagées. Les trains actuels sont surtout inaccessibles à cause de l'étroitesse de leurs portes. La S.N.C.B. (Société Nationale des Chemins de fer Belges) prévoit une consultation préalable des associations concernées pour que le nouveau matériel roulant soit intégralement accessible. Concernant le futur R.E.R. (Réseau Express Régional), les associations ont été consultées mais aucune décision n'a encore été prise.

Constat

Vivre de façon autonome, habiter une maison répondant à ses besoins, se déplacer librement en rue, prendre les transports en commun est un droit pour tous. Et pourtant, la réalité quotidienne des personnes à mobilité réduite semble cristalliser une succession d'embûches et d'obstacles. Bruxelles, malgré une série de bonnes initiatives, est une ville où beaucoup reste à faire en matière d'autonomie et de mobilité des personnes âgées et handicapées. Un constat a été fait sous la forme d'un rapport de la C.C.B. (Confédération-Construction de Bruxelles). Celui-ci stipule "qu'il devient urgent de faire de la suppression des obstacles à l'autonomie des personnes à mobilité réduite, un objectif majeur de la gestion publique". Parallèlement, ce rapport montre qu'une personne sur dix est affectée par l'une ou l'autre forme de handicap, ce qui représente plus de 100.000 personnes rien que pour les 19 communes bruxelloises. N'oublions pas que nous serons tous un jour ou l'autre des personnes à mobilité réduite, et que, tout ce que l'on met en place pour les personnes à mobilité réduite aujourd'hui, nous rendra effectivement service demain.

Jette et l'intégration de la personne handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée et la Vlaamse Federatie van Gehandicapten ont invité l'ensemble des communes belges à adopter une Charte communale de l'Intégration de la Personne handicapée. Cette charte part du constat que la commune est le premier lieu d'intégration des personnes moins valides. Le document comporte des prescriptions dans les domaines suivants: le droit à la différence, l'égalité des chances, la sensibilisation, les organes de consultation de la personne handicapée, l'accueil de la petite enfance, l'intégration scolaire et parascolaire, l'emploi, l'information et les services, le logement social, l'accessibilité, le parking, les loisirs, les transports en commun, la nature et la politique sociale. A Jette, sous l'impulsion d'André Liefferinckx, Echevin des Affaires Sociales (tél. 02/423.12.32), ces prescriptions seront progressivement mises en oeuvre dans les différents secteurs de la vie communale, notamment dans le cadre des nouveaux projets.

Quelques réalisations et aménagements

- Les rez-de-chaussée des bâtiments communaux situés au numéro 300 de la rue Léopold Ier ("Le Grand Monarque") et au numéros 19-21 de la rue de l'Eglise Saint-Pierre sont attribués prioritairement aux personnes à mobilité réduite.

- Le site de Don Bosco situé aux numéros 98-102 de la chaussée de Wemmel sera entièrement rénové et étudié en matière d'accessibilité pour y accueillir le nouveau Centre Administratif.

- La place Cardinal Mercier est équipée de 3 emplacements de parking réservés aux personnes handicapées. Quatre supplémentaires sont prévus sur la place Reine Astrid.

- Lors de rénovations de voirie, chaque trottoir est systématiquement nivelé à 2 cm du filet d'eau. Des dalles en caoutchouc sont installées pour les personnes mal-voyantes.

- Pour toutes les rénovations concernant les bâtiments publics, les problèmes d'accessibilité sont systématiquement étudiés.

Carte de stationnement

A Jette, si vous désirez être reconnu comme 'personne handicapée' et obtenir la carte de stationnement, adressez-vous service des Affaires sociales au 102 de la chaussée de Wemmel, du lundi au vendredi, de 8h30 à 14h00. Tél.: 02/421.42.05.

Des stages à Pâques

Durant les vacances de Pâques, de nombreuses activités, organisées par des associations et des clubs jettois, seront proposées aux enfants et aux adolescents. Voici un aperçu des possibilités qui s'offrent à eux pour cette période.

KIDS HOLIDAYS JETTE

Une plaine de jeux est mise sur pied à l'occasion des vacances scolaires. Sous l'égide du Service des Affaires Sociales, des animateurs dûment formés et encadrés proposent aux enfants des activités selon un thème qui varie régulièrement.

Domaine du Poelbos (avenue du Laerbeek 110)

De 2,5 à 12 ans

Du 14 au 25.4

De 7h30 à 18h00

Prix : 5,5 EUR/jour - 9,5 EUR/jour pour les non-Jettois.

Un diner chaud et un goûter sont servis respectivement à 12 et 16h. Du lait est distribué à l'arrivée pour les enfants de 2,5 à 6 ans.

Information et inscriptions : 02/421.42.01 - jusqu'au 21.3 au plus tard.

STAGES SPORTIFS

CENTRE DE FORMATION SPORTIVE

De 3,5 ans à 16 ans

Salle Omnisports de Jette (avenue du Comté de Jette 1)

Du 14 au 18.4 et du 22 au 25.4

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h)

Prix : de 55 EUR à 110 EUR

(de 70 EUR à 125 EUR pour les non-Jettois)

Info et inscriptions : Asbl Centre de Formation Sportive - 02/420.53.02 (du lundi au vendredi de 9 à 17h)

STAGES AQUATIQUES

Collège Saint-Pierre de Jette (bld de Smet de Naeyer 229)

Cours particuliers de natation

Pour débutants et bons nageurs

Du 14 au 18.4 et du 22 au 25.4

Entre 9h et 13h

Prix : 5 cours/47.5 EUR - 9 cours/85,5 EUR (entrée piscine comprise)

Info et inscription : 02/420.53.02

Aqua-stage

De 7 à 14 ans (sachant nager 50 m)

2h/jour de piscine + 4h de multisport

Du 14 au 18.4

De 9h à 16h

Prix : de 78 EUR à 93 EUR pour les non-Jettois

Info et inscription : 02/420.53.02

Stage d'initiation à la plongée

Du 22 au 25.4

De 10 à 16 ans (sachant nager 100 m)

Maximum 6 enfants par groupe

2h/jour de plongée

10 Jette info n°97 - avril 2003

Prix : de 73 EUR à 85 EUR pour les non-Jettois

Info et inscription : 02/420.53.02

AQUA & SPORT KIDS

De 2,5 à 8 ans

Aqua & Sport Kids (Rue F. Lenoir 73)

Du 14 au 18.4 et du 22 au 25.4

De 9 à 16h (accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 17h30)

Détente, jeux, découvertes, initiation VTT-vélo, natation.

Prix : de 65 EUR à 90 EUR

Info et inscriptions : 02/479.98.15 (lundi de 17 à 19h, mardi et jeudi de 15h à 17h)

CENTRE D'ARTS MARTIAUX JETTOIS

De 3 à 14 ans

CAMJ (rue Tilmont 86)

Du 14 au 18.4 et du 21 au 25.4

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 17h30)

Prix : 60 EUR de 3 à 5 ans - 70 EUR de 6 à 14 ans

(réduction de 10 EUR pour le 2ème enfant)

Info et inscriptions : 02/426.79.63

JET'PLUME

Badminton, randonnées, découverte de la nature, mini-golf, football, baseball, etc.

De 8 à 13 ans (groupe de 20 jeunes maximum)

Athénée Royal de Jette (avenue Odon Warland 32 - salle niveau 2)

Du 14 au 18.4

De 9h à 16h

Prix : 68 EUR (80 EUR pour les non-Jettois)

Prix de la garderie : 2 EUR de 7h45 à 9h - 2 EUR de 16h à 17h30

Information et inscriptions : 02/465.92.44 - fax: 02/465.92.44

STAGES CULTURELS

De 4 à 12 ans

Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Du 14 au 18.4 : "Chat nouba"

Du 22 au 25.4 : "De la lanterne magique aux ombres chinoises"

De 9h30 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h)

Prix :

1ère semaine : 90 EUR (85 EUR 2ème enfant, 80 EUR 3ème enfant)

2ème semaine : 80 EUR (75 EUR 2ème enfant, 70 EUR 3ème enfant)

Info et inscriptions : Foyer culturel jettois - 02/426.64.39 (Chantal Farin)

STAGES DE DANSE

Le Danscentrum Jette propose des stages de danse pour les jeunes et les adultes durant les vacances de Carnaval et de Pâques.

Danscentrum Jette (rue Gustave van Huynegem 30-32)

Les 5 et 6.4 : stage de danse contemporaine pour les adultes avancés

Prix : 60 EUR

Du 14 au 16.4 : stage multi (musique et danse: percussions, hiphop, danses africaines, funk,...)

Prix : 60 EUR

Info et inscriptions : 0474/99.08.59

STAGES A LA FERME

De 7 à 10 ans

Ferme pour enfants de Jette (Petite rue Sainte Anne 172)

Du 14 au 18.4

De 9h à 16h (possibilité de garderie matin et soir)

Prix : 8 EUR/jour

Info et inscriptions : 02/479.80.35

ECHEC A L'ECHEC

Les Jeunesses Scientifiques organisent des ateliers "Echec à l'échec" durant les vacances de Pâques à Jette. Cette session est accessible aux enfants de l'enseignement secondaire et de 5ème et 6ème primaire qui doivent préparer des

examens ou réviser certaines matières avant d'aborder la période d'examens de juin. Il s'agit de sessions de 5 cours d'1h15. Les groupes sont constitués de 10 étudiants maximum. Plusieurs cours peuvent donc être combinés durant une même session.

Pour les élèves de 5-6ème primaire : préparation au secondaire en français, calcul, néerlandais.

Pour les élèves du secondaire : français, algèbre, géométrie et/ou trigonométrie, néerlandais, anglais, physique, chimie, biologie

Athénée Royal de Jette (av. de Levis Mirepoix 100)

Du 14 au 18.4

Prix : 30 EUR par branche et par semaine

Information et inscriptions : jusqu'au 4.4 (sans limitation du nombre d'inscrits) - Ateliers "Echec à l'échec" - avenue du Parc 90 - 1060 Bruxelles - 02/537.03.25

SOLIDARITÉ

La paix, c'est quand vous voulez, les grands !



Au lendemain du lancement de l'offensive américaine contre l'Irak, les Tambours de la Paix ont résonné étrangement dans de nombreux pays. Dans le cadre de la Journée mondiale Poésie-Enfance, les enfants ont battu tambour le 21 mars dernier à la même heure sur les places des villes et des villages pour proclamer leur volonté de paix. Le tambour qui a toujours conduit les hommes à la guerre devenait ainsi le symbole des enfants qui conduisent le monde vers la joie et la paix. A Jette, les élèves des écoles communales francophones s'étaient donné rendez-vous dans le parc Garcet, à l'invitation de l'échevin de l'Enseignement francophone Didier Paternotte.

Les jeunes participants avaient rédigé des textes poétiques sur le thème des

"Tambours de la Paix". Ces poèmes ont été déclamés par une délégation de chaque école, avec la participation des ateliers de percussion du Foyer culturel jettois. Pour conclure cette manifestation empreinte d'émotion et d'espoir, les enfants ont repris en coeur un chant écrit et mis en musique par les élèves de l'école Aurore, avec l'aide de Fadel Bouti, l'animateur des ateliers de percussion. Nous vous en livrons un extrait :

*"L'harmonie totale
La paix, c'est l'amour
La paix, c'est l'humour
C'est l'harmonie totale
C'est bien mieux que le mal
Maintenant serrez-vous la main
Car vous êtes des copains"*

**Le samedi
19 avril 2003
à 11h,**

GIGANTESQUE CHASSE AUX OEUFS dans le parc Roi Baudouin

(phase 1 - entrée par le square Lorge, côté avenue du Sacré- Coeur)

Pars à la recherche de milliers d'oeufs !

Les organisateurs te demandent de ne pas en ramasser plus de 10. Rends-toi ensuite au stand d'échange où tu recevras tes oeufs en chocolat (maximum 10).

Pour donner une chance à tous les enfants, trois catégories sont prévues :

- jusqu'à 98 cm (accompagnés des parents)
- de 98 à 116 cm
- de 116 à 140 cm

Une zone du parc sera réservée à chacune de ces catégories.

Bon amusement !

AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS, DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL «PROMOTION DE JETTE», PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS, EN COLLABORATION AVEC L'IBGE.

INFO SENIORS

Un séjour à Nieupoort

Du lundi 19 au lundi 26 mai 2003, le service du 3ème Age organise, à l'initiative de l'échevin du 3ème Age francophone Lucien Vermeiren, un séjour en pension complète au Club Floréal à Nieupoort.

L'hôtel, proche du centre de Nieupoort-Bains, est situé à 100 mètres de la digue. Le logement se fera en studios ou appartements de 1 ou 2 chambres avec salle de bains et WC. Chaque logement est équipé d'une kitchenette, d'une télévision et du téléphone. Le Floréal vous offrira tout le confort et beaucoup de distractions : piscine, bar, cafétéria, pétanque, minigolf, soirées animées (soirées dansantes, bingo, jeu de questions-réponses).

Deux excursions dont le programme vous sera communiqué ultérieurement sont prévues pendant ce séjour.

Prix du séjour : 440 EUR (transport A/R en autocar, séjour en pension complète,

boissons à table (bière ou eau), soirées animées et excursions) - supplément de 12,25 EUR par nuit (85,75 EUR pour tout le séjour) pour une chambre "single" (en studio) - appartement 2 chambres sans supplément "single".

Réservation : formulaire disponible, à partir du 23 avril, auprès du service du 3ème Age (centre administratif - rue Henri Werrie 18-20 à Jette - 1er étage - bureau 130 - tél. 02/423.12.66) - acompte de 125 EUR/pers. à payer dans les 3 jours à dater de l'inscription (paiement par virement ou, à la caisse communale, en liquide ou au moyen de la carte Mister Cash/Bancontact).

En cas d'annulation de la réservation avant le voyage, le remboursement ne sera possible que sur présentation d'un document certifiant un cas de force majeure et il sera retenu 12,40 EUR à titre de frais de dossier.

BROCANTE

L'approche de la belle saison nous amène à vous présenter le calendrier des futures brocantes organisées sur le territoire jettois. Venez donc flâner à votre gré et dénicher l'objet que vous recherchez depuis longtemps.

Brocante "Coin Oublié"

Le samedi 31 mai de 9 à 18h dans les avenues Odon Warland, de Levis Mirepoix et Firmin Lecharlier, ainsi que les rues Faes, Declercq, Longtin et De Moranville.

Prix de l'emplacement : 12,5 EUR.

Info : 02/426.11.29 -

Réservation : le jeudi de 15h30 à 18h30 au QUICK PRESS - rue H. Longtin 153 - 1090 Bruxelles

Brocante "Espoir"

Le samedi 17 mai de 6 à 18h aura lieu la 15ème édition de la "Brocante du Coeur" dans la rue Van Bortonne, le parc Garcet et sur la place Cardinal Mercier.

Prix de l'emplacement : 10 EUR par réservation - 13 EUR le jour même.

Info et réservation : Ecole Espoir - rue Van Bortonne 12 - 1090 Bruxelles - 02/426.49.17

Samedi 3 mai 2003 de 8 à 18h

grande fête de l'îlot Essegheem

avec **MAXI-BROCANTE**

*dans les rues
de la Bravoure,
de la Résistance,
Essegheem et Loossens*



Renseignements et inscriptions :
02/538.56.49 auprès de la CECO
(mercredi et vendredi de 15 à 18h)
Inscriptions également le 25.3 et le 8.4 de 17 à 19h
au café Essegheem (coin des rues Essegheem et Lahaye)

Un concours pour chiens, doté de nombreux prix, coupes et médailles, couronnera le plus beau zinneke.

Début du concours à 14h30, sur le terrain situé à l'angle des rues Essegheem et Jules Lahaye. Inscriptions sur place à 14h.

UNE ORGANISATION DU COMITÉ DE L'ÎLOT ESSEGHEEM, EN COLLABORATION AVEC L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX ET L'ASBL PROMOTION DE JETTE, PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS.

Les commerçants à l'honneur

Le 18 mars dernier avait lieu à Jette la cérémonie officielle de remise des distinctions pour les commerçants. Cette cérémonie était organisée par l'échevin de la Vie économique Bernard Lacroix et l'asbl Commerce et Marché Annuel Jettois présidée par Yves Putzeys. Ces distinctions ont été décernées aux commerçants établis à Jette depuis 15 ans ou plus. Elles constituent une reconnaissance officielle pour les services de qualité offerts à la clientèle. Parmi les 60 commerçants qui ont reçu une distinction, les trois plus anciens sont le restaurant "Le Vieux Pannenhuis" (115 ans), l'imprimerie De Boeck (100 ans) et les établissements Electeur (70 ans).



DU 23 AU 30 AVRIL 2003

Opération "Je lis dans ma commune"

Rallie-toi aux livres

Si le 23 avril vous était conté...

Le 23 avril disparaissaient William Shakespeare, Miguel Cervantès et l'Inca Garcilaso de la Vega...

Le 23 avril, les Catalans fêtent la Saint-Georges en offrant un livre et une rose.

Le 23 avril a lieu la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur organisée par l'Unesco dans le prolongement de cette tradition.

Le 23 avril sera donné à Jette le coup d'envoi de l'opération "Je lis dans ma commune", sous l'égide de Lucien Vermeiren, échevin de la Communauté française et président de l'asbl Bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles (BPNOB). Les bibliothécaires vous proposent de découvrir le livre et la lecture au détour des rues et des ruelles, dans les différentes librairies et bibliothèques.

"Rallie-toi au livre" est un rallye littéraire qui, de question en question, amènera les jeunes et les moins jeunes à flâner devant les vitrines des librairies jettoises. La commune de Roba, le papa de Boule et Bill, mettra la bande dessinée à l'honneur pour les jeunes lecteurs. A l'heure où Spielberg s'appête à mettre Tintin en images, les adultes pourront se pencher sur le chemin parcouru par



certaines oeuvres, de la page à l'écran.

Comment participer ?

Dès le 14 avril, vous pourrez vous procurer le formulaire de participation au jeu-concours "Rallie-toi aux livres" dans les deux entités de la bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles (entité Mercier et entité de Naeyer). Les bibliothécaires de Jette vous attendent pour vous faire découvrir le monde des livres, de la revue et de l'information.

Du 23 au 30 avril, les questions du jeu-concours seront exposées dans les

vitrines des librairies jettoises qui participent à l'opération. Si l'inspiration n'est pas au rendez-vous, les bibliothécaires vous proposent un espace "Je lis dans ma commune". Vous pourrez y consulter des outils qui vous aideront à trouver les bonnes réponses. Une question subsidiaire départagera les heureux gagnants.

Ce jeu-concours sera doté de prix en chèques-lire d'une valeur de 10 EUR. Ils seront remis officiellement aux lauréats lors d'une fête qui se déroulera à la bibliothèque Mercier le 14 mai 2003.

Vous trouverez ci-dessous la liste des librairies qui seront partenaires de la bibliothèque pour cette opération ludique, centrée sur un de nos meilleurs amis : le livre. Qu'attendez-vous pour répondre à l'appel qui vous est lancé en ce début de printemps : "Rallie-toi aux livres" ?

Pour tout renseignement :

- BPNOB - entité Mercier (place Cardinal Mercier 10) : Myriam Gathon - tél. 02/426.05.05

- BPNOB - entité de Naeyer (bd de Smet de Naeyer 147) : Marianne Rensonnet - tél. 02/426.10.82

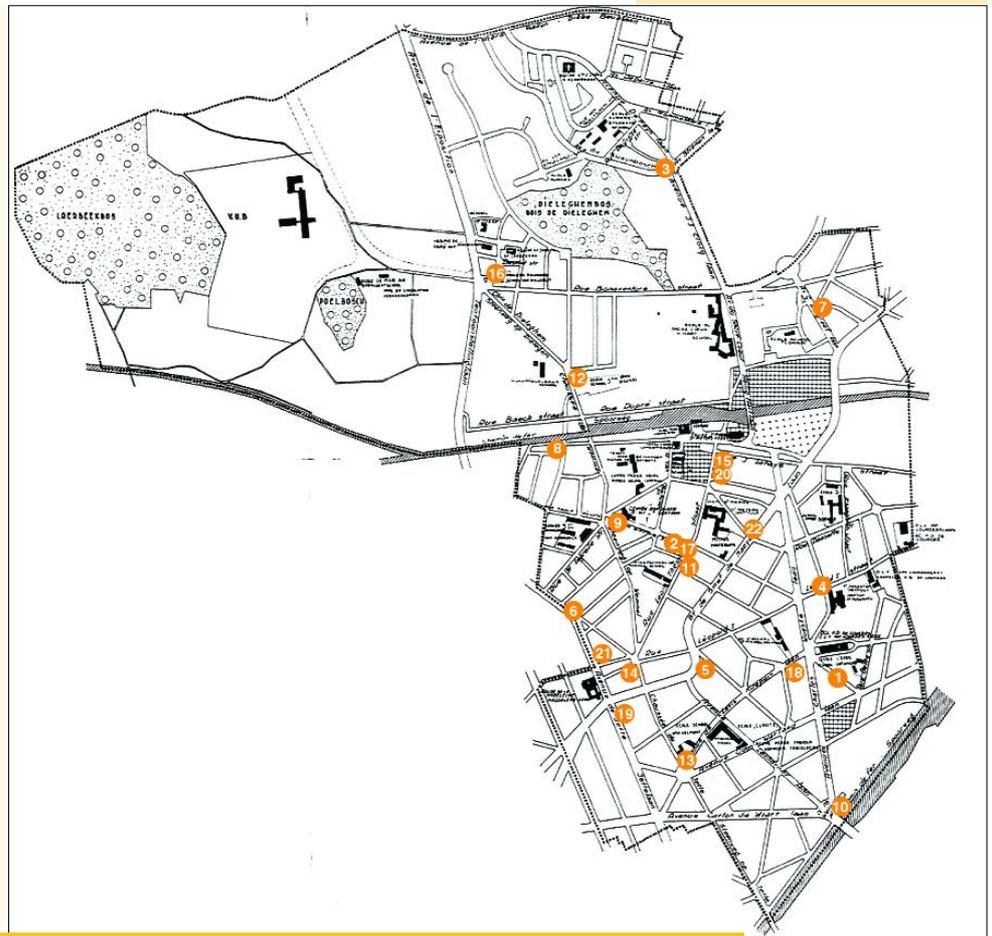


L'opération "Je lis dans ma commune" a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture à Bruxelles et en Wallonie. Toutes les communes, bibliothèques, associations, organisations,... sont invitées à introduire des projets qui visent à réconcilier les habitants et la lecture. Les projets sélectionnés donnent droit à un certain nombre de chèques-lire, en fonction de la taille de la commune et du nombre de projets retenus. Ces chèques-lire peuvent être utilisés pour acheter des livres dans certaines librairies jettoises.

Cette année, les deux entités de la bibliothèque francophone de Jette ont introduit un projet, le jeu-concours "Rallie-toi aux livres", qui a été sélectionné. Du côté néerlandophone, les écoles communales se sont mobilisées pour imaginer des actions centrées sur le livre. Ces différentes actions seront organisées à partir du 23 avril prochain, dans le cadre de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Voici donc la liste des librairies jettoises qui s'associent au jeu-concours "Rallie-toi aux livres". Les questions seront affichées dans leur vitrine du 23 au 30 avril 2003.

- Bédé Cool - rue J. Vandervleet 13
- Book Center - rue H. Werrie 85
- Brugmann - rond-point de la Cité Jardin 6
- Le Cha-Pitre - rue H. Werrie 3
- Librairie Christian - avenue de Levis Mirepoix 139
- Cosmos - Rue Léopold Ier 375
- de Naeyer - bd de Smet de Naeyer 54
- De Wulf - avenue de Jette 350
- Florair 3000 - avenue G. De Greef 57
- Jet' Presse - rue H. Werrie 87
- Lectura - place Ph. Werrie 9
- Lecture pour tous - rue L. Theodor 99
- Librairie "MJ" - Rodriguez - chaussée de Jette 337
- Objectif BD - avenue de Jette 272
- Otaku's - rue L. Theodor 219
- Paradise BD - avenue de Jette 316
- Librairie du Parc - chaussée de Wemmel 315
- Press Shop Astrid - place Reine Astrid 12
- Saint-Pierre - bd de Smet de Naeyer 245
- La Librairie du Saule - rue G. Biernaux 30
- Librairie Serena - rue L. Theodor 237
- V.E.R. - rue E. De Smet 2/4



Le Centre Armillaire présente...

Les portes du rêve

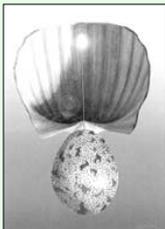
Eric Jans a été amené très tôt à développer sa passion pour le collage. Passé aujourd'hui aux techniques d'infographie, l'artiste nous propose des compositions où apparaissent, surgissant du rêve, des archétypes de la peinture, comme la Joconde, le Supplice de Saint-Sébastien,... Un fabuleux radeau de la mémoire !

Jusqu'au 13 avril 2003

A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Ouvert de 14 à 17h, le week-end de 9 à 18h (fermé le lundi)

Info : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be



Armillaire Blues Nights

The Fried Flying Chicken Wings... tout un programme. Le swing and jive sera au rendez-vous pour un show surprise de ce nouveau band de Bruxelles. Ce blues teinté de rythm 'n' blues, avec un zeste de jazz, vous donnera l'envie de bouger. N'oubliez pas vos dancing shoes !

Sto (guitare), Jean Mi (piano), Eric (batterie), Guy (contrebasse), Super Mario (chant et harmo)

Armillaire Blues Nights : The Fried Flying Chicken Wings

Le 10 avril 2003 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be



Armillaire Jazz Nights

Quentin Dujardin s'est nourri de flamenco lors de ses rencontres avec les Gitans d'Andalousie ou de ses aventures berbères dans le désert marocain d'Essaouira. Depuis, ce jeune artiste installe paisiblement son propre style pétri de jazz, de musique arabe et de musique classique. Il vous propose sa formule Trio regroupant ses compositions récentes.

Quentin Dujardin (guitare, composition), Jalal El Allouli (violon arabe), Frederic Malmre (percussions)

Armillaire Jazz Nights : Quentin Dujardin Trio

Le 11 avril 2003 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be



Chasseurs de sons

"Chasseurs de sons" raconte l'histoire, véritable bien sûr, d'Aargh, de son fils Brahoun, de son petit fils Hunga, de son arrière-petit-fils Xhou, tous chasseurs à l'aube de l'humanité. Ils découvrent que leurs armes peuvent produire des sons. Ils se mettent alors à jouer de la musique pour chanter leurs émotions, les communiquer aux autres hommes et parler avec les dieux.

Pièce pour enfants d'Alexandre Furnelle et Marie Sophie Talbot, dans une mise en scène d'Isabelle Bomans. A partir de 5 ans. Durée : 50 min.

Le dimanche 27 avril 2003 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 6 EUR

Réservation indispensable au 02/426.64.39

Emotions...

Ce mois-ci, le Centre culturel Armillaire accueille deux artistes autodidactes pour lesquels les couleurs et les formes ne sont jamais dissociées des émotions. Ces jeunes artistes dont les travaux reflètent une intense vie intérieure ont avant tout quelque chose à nous dire.

Frank Timmermans peint et vit à Bruxelles. Ses nombreux voyages au contact des bohèmes cosmopolites lui ont permis d'acquérir un style très particulier, fait de compositions hautes en couleurs. Les formes de la nature sont omniprésentes dans son oeuvre qui met aussi en scène un bestiaire imaginaire. Ses sculptures nous rappellent les lignes de l'art aztèque.

Raphaël Delvallé se consacre à un monde parfait où il peut vivre à part entière. Ce monde est celui de la peinture avec des lignes épurées, des compositions dont l'élément central est toujours l'humain. L'artiste se laisse surtout inspirer par les harmonies familiales et musicales.

Exposition Frank Timmermans et Raphaël Delvallé

Du 19 au 30 avril 2003

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Ouvert de 14 à 18h (fermé les dimanche et lundi)

Info : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

"Van Jetje tot 't ketje"

Vous avez envie de découvrir l'esprit du vrai Bruxelle ? Alors, soyez au rendez-vous fixé le samedi 26 avril prochain par l'association De Speegelmann. Au programme : Renaat Grassin et des textes composés par les Speegelmann : "Ouver Brusselse ketsjes... en ouver 't ketsje", "De kreikel en de meer", "Van e giel klaain moezeken en van e fleske konjak", "Den breek van 'n Brusselse moema" et bien d'autres histoires bruxelloises.

"Van Jetje tot 't ketje"

Le samedi 26 avril à 15h

A l'auditorium Piet Brouwer de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de la VUB-Jette (bâtiment A - avenue du Laerbeek 103)

Entrée libre

Info : bibliothèque néerlandophone de Jette - 02/427.76.07

AGENDA

AVRIL

Jusqu'au 6.4 : Dans le cadre du Printemps des Sciences, EXPOSITION DES SCIENCES "De l'électron au papillon : la communication dans la nature". A l'Université Libre de Bruxelles (salle Jefke et chapiteau - campus de la Plaine - bd du Triomphe à 1050 Bruxelles). Entrée libre. Info : 02/650.50.24.

Jusqu'au 13.4 : EXPOSITION "Les portes du rêve" par Eric Jans. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h. Info : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Jusqu'au 25.5 : EXPOSITION "Particules élémentaires" (sculptures, installations et bijoux contemporains de la Communauté française). A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du jeudi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Info et réservations : 02/424.24.12.

Du 3 au 6.4 : THEATRE "Le petit maître corrigé" de Marivaux, par la compagnie théâtrale La Joie. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Les 3 et 4 à 20h15, le 5 à 15h et 20h15, le 6 à 15h. Entrée : 9 EUR (1,50 EUR de réduction pour les étudiants et les seniors). Info : 02/425.07.21.

Le 4.4 : 14h30, RENCONTRES AUTOUR D'UN THEME "Quand j'ose prendre ma place...". Au Nouveau Centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Info et inscriptions : 02/428.90.43 ou 02/428.90.04.

Le 8.4 : A 19h, ROCKARDINAL @ THE CLUB "Big John Bates & The Voodoo Dollz - Bad Preachers - Grant Moff Tarkin". A la salle Excelsior (à l'angle de la place Cardinal Mercier et de la rue de l'église Saint-Pierre). Entrée : 7 EUR (5 EUR en prévente au Café Borapaat ou mpladet@jette.irisnet.be).

Le 8.4 : A 20h, CAFE FAMILLE. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (Humania).

Le 9.4 : A 20h, ATELIER sur le thème "Harcèlement moral et manipulation" (1ère partie). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75.

Le 10.4 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Chicago" et "L'intellect et le jazz" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 4,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 10.4 : A 14h30, CONFERENCE de l'Antenne Interuniversitaire : "Langage,

communication et vieillissement" par Michel Hupet. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Prix : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 10.4 : A 20h30, ARMILLAIRE BLUES NIGHTS : The Fried Flying Chicken Wings. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 11.4 : A 20h30, ARMILLAIRE JAZZ NIGHTS : Quentin Dujardin Trio. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 19.4 : A 11h, CHASSE AUX OEUFS dans le parc Roi Baudouin (entrée par le square Lorge - avenue du Sacré-Coeur). Info : 02/423.12.92.

Du 19 au 30.4 : EXPOSITION "Emotions" par Frank Timmermans et Raphaël Delvallé. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h, fermé les dimanches et lundis. Info : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Du 23 au 30.4 : Dans le cadre de l'opération "Je lis dans ma commune", RALLYE LITTERAIRE "Rollie-toi aux livres", organisé par la Bibliothèque Principale du Nord-Ouest de Bruxelles en collaboration avec les libraires jettois. Info : 02/426.05.05 ou 02/426.10.82.

Le 25.4 : 14h30, RENCONTRES AUTOUR D'UN THEME "Aimer... dans la vie... en vrai !". Au Nouveau Centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Info et inscriptions : 02/428.90.43 ou 02/428.90.04.

Le 26.4 : A 15h, "Van Jetje tot 't ketje" par De Speegelmann. Entrée libre. Info : 02/427.76.07. A 20h, SHOW MUSICAL ET THEATRAL William Plezier & les Bons Vivants : "Tochtje doorheen jou". Entrée libre. Info : 02/423.13.68. A l'auditorium Piet Brouwer de la VUB-Jette (bâtiment A - avenue du Laerbeek 103).

Le 27.4 : A 15h, dans le cadre des "Dimanches d'Aurélien", THEATRE JEUNE PUBLIC "Chasseurs de sons". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Durée : 50 min. A partir de 5 ans. Entrée : 6 EUR. Réservation indispensable au 02/426.64.39.

Le 29.4 : A 20h, ATELIER sur le thème "Harcèlement moral et manipulation" (2ème partie). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (asbl Humania).

Solidarité Nord-Sud : l'agenda

Le vendredi 4 avril 2003

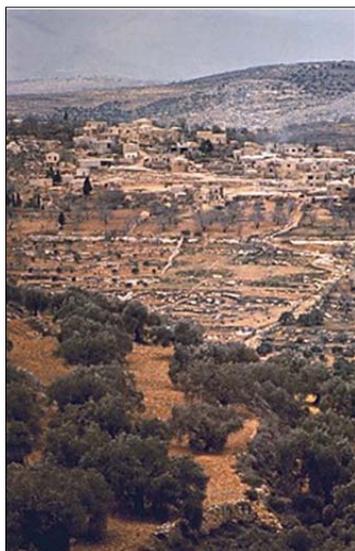
Soirée festive, organisée par l'école Saint-Michel de Jette pour le lancement de l'action Bénin. A partir de 19h30, dans les locaux situés sous l'église Notre-Dame de Lourdes (avenue Woeste - entrée par l'arrière de l'église). Programme : présentation dynamique de l'action Bénin, vidéos sur le Bénin, exposition préparée par les élèves, ambiance musicale, dégustation et bar. Entrée libre. Info : 02/424.27.13.

Du 28 au 30 avril 2003

"Israël - Palestine : 3 jours pour mieux comprendre" organisé par le Groupe Solidarité Nord-Sud. Projection, témoignages, débats, exposition "Chronique historique de la Palestine" grande fête de la paix au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Soirée de la paix dans le parc Garçet (place Cardinal Mercier). Info : 02/423.12.09 ou 02.475.36.09 (Groupe Solidarité Nord/Sud).

Israël - Palestine :

3 jours pour mieux comprendre



Le conflit israélo-palestinien fait partie de notre quotidien. Depuis de longues années, les images d'attentat et de répression, les négociations et les accords de paix sans lendemain font la une de l'actualité. Qu'on le veuille ou non, ce conflit a des prolongements jusque chez nous. La situation tendue dans le Proche-Orient rend en effet plus délicate la cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés dans notre pays et singulièrement en Région bruxelloise. A Jette, le groupe Solidarité Nord-Sud a voulu lancer le débat dans un esprit de dialogue et de tolérance. Ces 3 jours pour mieux comprendre seront alimentés par des associations qui prônent une solution négociée pour le Proche-Orient. Ce sera aussi l'occasion pour nous, citoyens belges, de réfléchir à la manière dont nous réagissons face à ce conflit et à ses répercussions dans notre environnement immédiat.

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Créé en 1980, cet organisme d'éducation permanente a pour mission de développer et soutenir les projets visant une meilleure intégration de tous dans une société multiculturelle. Le CBAI organise la formation d'agents de développement en milieu multiculturel et la formation de professionnels à la communication interculturelle. Le Centre propose en outre des animations à la citoyenneté à l'école, une diffusion culturelle, l'accompagnement d'associations et de projets, des publications diverses,...

L'Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)

En 1939, des Juifs antifascistes réfugiés à Bruxelles y créent une organisation d'entraide et de vigilance : "Solidarité juive". Soixante ans plus tard, "Solidarité juive", devenue en 1969 "Union des Progressistes Juifs de Belgique" (UPJB), poursuit toujours, quoique sous d'autres formes, ses activités. L'UPJB est actuellement une association culturelle laïque qui comprend également un club pour les seniors, un mouvement de jeunesse et un groupe théâtral. Elle organise des activités diverses : conférences, débats, expositions, soirées créatives, théâtre, café-théâtre, balades-découvertes dans la nature, visites de villes et de musées. L'UPJB est aussi une organisation engagée dans différents combats et, plus particulièrement, dans la question du conflit israélo-palestinien. L'Union des Progressistes Juifs de Belgique est résolument engagée dans le combat militant en faveur d'un règlement juste du conflit israélo-palestinien basé sur la coexistence de deux Etats souverains.

Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB) - rue de la Victoire 61 à 1060 Bruxelles - tél. 02/537.82.45 - fax :

02/534/66/96 - e-mail : upjb@swing.be

L'Association Belgo-Palestinienne - Fondation Naim Khader

Fondée en 1976 pour promouvoir et défendre les droits inaliénables du peuple palestinien à son territoire et à son Etat, l'Association Belgo-Palestinienne agit pour une paix juste, équitable et durable, en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes au Proche-Orient, dans le respect du droit international. Les activités de l'ABP sont centrées sur l'information, la mobilisation de l'opinion publique, l'action politique auprès de représentants élus à quelque niveau que ce soit, la promotion d'actions de coopération menées par les ONG belges en collaboration avec les partenaires palestiniens. L'ABP coopère avec les associations israéliennes qui militent en faveur de la reconnaissance des droits palestiniens.

Association Belgo-Palestinienne - Nadia Farkh - quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles - tél. 02/223.07.56 - e-mail: abp.eccp@skynet.be - site internet : www.association-belgo-palestinienne.be

Les Amis Belges de Shalom Archav (La Paix Maintenant, Shalom Archav, Salam El En, Peace Now)

L'association belge "Les Amis Belges de Shalom Archav" a pour vocation de promouvoir et soutenir les actions du mouvement israélien Shalom Archav ("La Paix maintenant") et de les faire connaître en Belgique. Elle s'adresse à toutes les organisations et à tous les partis démocratiques, ainsi qu'à la communauté juive. Attachée inconditionnellement à l'existence de l'Etat juif, cette association affirme la nécessité impérieuse d'aboutir à une solution de compromis avec les Palestiniens et le monde arabe, pour en finir avec le conflit qui déchire la région. Parallèlement, l'association s'oppose à toute exportation de ce conflit sur le sol belge et

Lundi 28 avril 2003

A 19h30 : Projection du documentaire "Promises" ("Promesses")

De Justine Shapiro, B.Z. Goldberg et Carlo Bolado (2001)

Profitant d'une période d'accalmie à la frontière israélo-palestinienne entre 1997 et 2000, les réalisateurs ont demandé à sept enfants juifs et palestiniens âgés de 9 à 13 ans de donner leur vision du conflit au Proche-Orient. Comment vivent-ils le climat explosif qui divise leurs peuples ? Que pensent-ils les uns des autres ? Qu'est-ce qui peut les rapprocher au-delà de leurs différends ? Observateurs engagés, imprégnés de l'histoire de leurs parents, ils révèlent par leurs réponses le poids terrifiant des préjugés sociaux et religieux dont ils sont les héritiers. Les réalisateurs ont écrit ce film dans un but éducatif, en espérant ainsi influencer sur la paix au Proche-Orient. "Promises" a gagné le prix du public à Rotterdam et a été nommé aux Academy Awards en tant que meilleur film documentaire.

Version originale, sous-titrée en français

A 20h45 : Questions-réponses sur le thème "N'importons pas le conflit du Proche-Orient en Belgique"

Sous la conduite d'Hamel Puissant, animateur-formateur du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle Cette activité s'adresse aux jeunes, mais aussi à toutes les personnes désireuses de connaître le sens véritable de mots tels que sionisme, intifada, antisémitisme,...

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145 à Jette)

Entrée gratuite

Mardi 29 avril 2003

A 19h30 : Témoignage de Ewald Stals, prospecteur de Médecins Sans Frontières, en mission à Jénine en avril 2002

Dans son analyse socio-économique de la société palestinienne, il souligne entre autres le déclin économique de la Palestine, mais aussi la transition progressive de l'organisation sociale.

Cette tranche de vie palestinienne ouvrira un débat sur le thème "Israël - Palestine : quelle paix ? quelle justice ?"

Avec la participation de :

Michel Staszewski - Union des Progressistes Juifs de Belgique

Nadia Farkh - Association Belgo-Palestinienne

Nicolas Zomerszertajn - Les Amis Belges de Shalom Archav

Omar Bergallou - MRAX

Modérateur : Vincent Van Gulck - Etudes internationales (ancien élève et assistant de Bichara Khader auprès du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Monde Arabe Contemporain de l'UCL)

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145 à Jette)

Entrée gratuite

veille à maintenir un espace de dialogue entre les communautés juive et arabo-musulmane.

Les Amis Belges de Shalom Archav - Espace Yitzhak Rabin (EYR) - rue de l'Hôtel des Monnaies 52 à 1060 Bruxelles - tél. 02/543.02.70 - fax : 02/543.02.71 - contact@shalomarchav.be - www.shalomarchav.be

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)

Le MRAX est un mouvement né après la deuxième guerre mondiale, dans le prolongement de la résistance au nazisme. Depuis, il est ouvert à la lutte contre les xénophobies et les racismes de toutes natures. Le MRAX a pour objectif la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Cet objectif s'exerce par un travail de vigilance, de réflexion et d'action. Il repose sur deux grands axes d'action: la lutte contre le racisme au quotidien et la lutte contre le racisme structurel et institutionnel. L'association organise notamment des animations antiracistes dans les écoles. Le

MRAX édite un mensuel : "MRAX-Info" qui est un espace d'information et de réflexion.

MRAX - rue de la Poste 37 à 1210 Bruxelles - tél. 02/209.62.50 - fax : 02/218.23.71 - e-mail : mrax@skynet.be - site internet : www.mrax.be

Etudes internationales

L'équipe d'Etudes internationales, bureau privé créé dans le courant de l'année 2000, propose diverses formations axées sur les relations internationales. Il s'agit de permettre à un public relativement large - et qui ne peut ou ne souhaite pas suivre un cursus universitaire ou autre - de mieux comprendre la réalité des phénomènes internationaux. Les différentes sessions de formation, organisées sous la responsabilité de Vincent Van Gulck, portent sur les thèmes suivants : "Pays en développement", "Droits et devoirs de l'homme", "Israël-Palestine".

Etudes internationales - avenue Hamoir 20 (bte 18) à 1180 Bruxelles - tél./fax : 02/375.80.51 - site internet : http://users.belgacom.net/etudes_internationale

Un groupe pour la solidarité Nord-Sud

En juin 2002, la commune de Jette créait un groupe d'initiative pour la solidarité Nord/Sud. Ce groupe, soutenu par l'échevine Christine Gallez, rassemble les représentants de six ONG et associations actives dans ce secteur, ainsi que des citoyens qui souhaitent s'investir à titre individuel. Le double objectif est de créer un lieu de réflexion et de disposer d'un moteur pour les actions futures. Cette initiative repose sur une conviction de plus en plus largement répandue : pour obtenir des résultats concrets en matière de solidarité internationale, il est primordial de s'appuyer sur les acteurs locaux qui se sont déjà mobilisés, tant au Nord qu'au Sud. L'action de sensibilisation centrée sur le conflit israélo-palestinien s'inscrit pleinement dans cette optique.

Info : Groupe Solidarité Nord/Sud - tél. 02/423.12.09 ou 02.475.36.09 - jbmasy@yahoo.fr

Mercredi 30 avril 2003

A 16h00 : Grande chaîne de la Paix dans Jette

Si vous êtes convaincu(e) de la primauté de la pensée sur la force et du dialogue sur l'affrontement... Si l'humanisme est pour vous une valeur incontournable...

Alors, venez nous rejoindre au parc Garcet (place Cardinal Mercier) à 16h00 pour l'inauguration d'un arbre, symbole de la Paix. Nous formerons un grande chaîne de la Paix dans Jette.

A 20h00 : Grande fête de la Paix

Animée par les groupes Krupnik et Septa

Krupnik est une soupe juive polonaise dont la recette varie au gré des errances et des rencontres culturelles multiples du peuple juif. Musiques populaires des ghettos, célébrations et romances judéo-espagnoles sont au programme de cet orchestre klezmer qui, au rythme de la richesse et de la diversité de sa musique, provoquera l'émotion, le sourire et l'envie de danser.

Septa est un groupe de musiciens "maroxellois" qui convie à la fête, à la convivialité avec sa musique raï ponctuée d'influences reggae, funk et gnawa. Les textes engagés, chantés en français et en arabe, soutenus par des percussions traditionnelles vous inviteront irrésistiblement à rouler des hanches.

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145 à Jette)

Entrée : 3 EUR

Du 28 au 30 avril 2003

Exposition "Chronique historique de la Palestine", réalisée par l'Association Belgo-Palestinienne

Ouvert de 14h00 à 18h00 et le matin sur rendez-vous au 02/423.12.09.

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145 à Jette)

Pour sensibiliser les jeunes à ces journées, des animations préalables seront organisées à l'Athénée Royal de Jette et par l'équipe Interquartier.

Une soirée festive pour le Bénin

L'école Saint-Michel de Jette

vous propose une soirée festive

POUR LE LANCÉMENT DE L'ACTION BÉNIN

le vendredi 4 avril 2003 à partir de 19h30

dans les locaux situés sous l'église Notre-Dame de Lourdes

(avenue Woeste - entrée par l'arrière de l'église)

Programme :

Présentation dynamique de l'action Bénin

Vidéos sur le Bénin

Présentation de l'exposition préparée par les élèves de l'école Saint-Michel

Ambiance musicale assurée par des musiciens belges et africains

Dégustation de quelques délicieuses spécialités africaines - bar

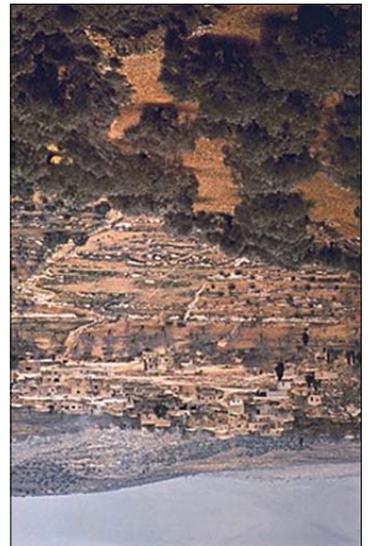
Entrée libre

Pendant 9 ans, une équipe active au sein de l'école Saint-Michel a mené un partenariat avec une école bolivienne. Cette équipe, membre du groupe Solidarité Nord-Sud créé par la commune de Jette, a décidé de lancer une nouvelle action avec un village du Bénin. Il s'agit d'un micro-projet dont le but est d'aider les enfants d'un village de pêcheurs à faire fonctionner une petite école chez eux. Ils épargneraient ainsi 12 km de trajet quotidien. Pour que des échanges enrichissants se développent entre les élèves jettois et les enfants du Bénin, l'équipe qui est à la base de ce projet a besoin de votre soutien.

Pour soutenir l'action Bénin : 310-4576067-81 (avec la mention "Action Bénin") ou, pour obtenir la déduction fiscale, 000-0000034-34 (avec la mention "Action St Michel - Jette")

Pour tout renseignement : Camille Herremans et Guy Egerickx - tél. 02/424.27.13 - e-mail : guy.egerickx@wanadoo.be

voor een beter begrip
3 dagen
Israël - Palestina:
N O O R D - Z U I D S O L I D A R I T E I T



zuidsolidariteit
Een werkgroep voor noord-
In juni 2002, richtte de gemeente
zuidsolidariteit op. In deze groep,
gesteund door schepen Christine
Gallez, vinden we vertegenwoordigers
van zes NGO's en verenigingen actief
in deze sector, net als personen die
zich individueel willen inzetten. Het
dubbel doel is om ideeën uit te werken
en om een motor te vormen voor
toekomstige acties. Dit initiatief berust
op de overtuiging dat om concrete
resultaten te bekomen rond
internationale solidariteit, het
moëttelijke tussen de verschillende
gemeenschappen in ons land en in het
bijzonder in het Brussels. In Jette, wil
de werkgroep Noord-zuidsolidariteit
een debat lanceren met een geest van
dialog en tolerantie. Deze drie dagen

deze optiek.
Als menselijkheid voor u een belangrijke waarde vormt...
Als u overtuigd bent van de voorkeur van het denken op de kracht en van de
dialog op de confrontatie...
Kom dan naar het Garcetpark (Cardinaal Mercierplein) om 16u voor de
inhuulding van een boom, symbool van de vrede. We zullen er een grote
vredesketting in Jette vormen.

Om 16u: Grote vredesketting in Jette

Woensdag 30 april 2003

Geanimeerd door de groepen Krupnik en Septa
Krupnik is een Joods-Poolse mix en brengt populaire ghettomuziek, Joods-
Spaanse en feestmuziek. Dit klezmerorkest, met een rijk en divers muziekpalet,
roept emotie op, maar ook een glimlach en zin om te dansen.

Specta bestaat uit Marokkaanse-Brusselse muzikanten die staan voor feesten en
hartelijkheid met raï-muziek, gemengd met reggae-, funk- en gnawa-invloeden.
De geëngageerde teksten, gezongen in het Frans en Arabisch, ondersteund
door traditionele percussie zullen u ongetwijfeld aanzetten tot swingen.
In de Foyer Culturel Jettois (de Smet de Naeyerlaan 145 in Jette)

Toegang: 3 euro